

Table chronologique des matières du Bulletin de la prévoyance professionnelle (avec liens Internet)

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
1	24.10.1986	1 Indications	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 1 Effet rétroactif de l'affiliation des employeurs à une institution de prévoyance enregistrée Prestations de survivants pour la femme divorcée Prestation de libre passage versée en espèces et prestation de vieillesse servie en capital Versement de la prestation de libre passage en espèces en cas de départ définitif pour l'étranger L'imposition d'un délai d'attente dans les cas de paiement en espèces de la prestation de libre passage Délai à observer pour l'instauration de la gestion paritaire dans les institutions de prévoyance enregistrées et pour la désignation d'un organe de contrôle selon la LPP Reconnaissance de bureaux de révision internes comme organes de contrôle des institutions de prévoyance Reconnaissance de services communaux de contrôle des finances comme organes de contrôle LPP
2	19.01.1987	9 Indications	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 2 Montants-limits valables pour 1987 Bonifications de vieillesse Révision de l'AI - effets sur la LPP Paiement des intérêts en cas de transfert tardif de la prestation de libre passage Maintien de la prévoyance en cas de dissolution des rapports de travail Montant de la prestation en capital Rapports entre autorité de surveillance, institution de prévoyance et expert en matière de prévoyance professionnelle Liste des textes législatifs et des dispositions d'application
3	22.04.1987	17 Indications 22 Jurisprudence	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 3 Contrôle de la réaffiliation de l'employeur Le transfert de la prestation de libre passage d'une institution de prévoyance à l'autre A propos de la notion de "subvenir de façon substantielle" Taux de cotisation au fonds de garantie Les créances considérées comme placements Jurisprudence; compétence des tribunaux cantonaux "Libre transfert" dans la prévoyance individuelle liée

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		24	Que deviennent les réserves de cotisations d'employeur en cas de résiliation du contrat d'affiliation, l'employeur ayant fermé son entreprise?
4	10.07.1987	25 26 indication Jurisprudence	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 4 Calcul de la prestation de libre passage Jurisprudence; paiement en espèces de la prestation de libre passage à la femme mariée, ou sur le point de se marier, qui met fin à son activité lucrative Reconnaissance et autorisation par l'OFAS de fonctionner comme organe de contrôle
5	01.10.1987	27 28 Indications	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 5 Le contrôle d'une tenue correcte des comptes de vieillesse Bénéfices de mutation et réserves de cotisations d'employeur Résiliation rétroactive du contrat d'affiliation Les montants-limites valables dès le 1er janvier 1988 La nouvelle ordonnance d'application de la LPP; l'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix L'interprétation des notions de "salarié", "employeur" et "personne de condition indépendante" dans la LPP Cotisations au fonds de garantie LPP pour l'année 1988
6	03.12.1987	34 35 Indication	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 6 Encouragement de l'accession à la propriété du logement dans le cadre du deuxième pilier (rapport du groupe de travail "Logement" de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle)
7	05.02.1988	36 37 38 39 Indications Jurisprudence	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 7 Participation des salariés lors de la dissolution du contrat d'affiliation Rentes de vieillesse anticipées et différées Caractéristiques du compte bancaire de libre passage Jurisprudence: Droit du passant de choisir la forme du maintien de la prévoyance La couverture du risque accident Indépendance de l'organe de contrôle L'indépendance de l'expert La perception des cotisations et la mainlevée Une nouvelle ordonnance d'application de la LPP: exceptions au maintien du secret Liste des textes législatifs, des dispositions d'application, des tables et répertoires
8	30.03.1988	40 41 42 43 44 45 46 47 48 Indications	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 8 Auflösung von Anschlussverträgen Die "Vorsorgeeinrichtung ihres Berufes" Bewertung der Aktienanlagen und Vorgehen bei Deckungslücken

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		49	Jurisprudence
		50	Rechtsprechung; Urteile des Bundesgerichts betreffend die Rechtspflege in der beruflichen Vorsorge
		51	Divers
9	05.05.1988	Indication	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 9
		52	Révision de la LPP: Objets à examiner par la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle
10	15.08.1988	Indications	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 10
		53	Révision de la LPP: Objets à examiner par la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle
		54	Directives du Conseil fédéral sur l'obligation pour les institutions de prévoyance enregistrées de renseigner leurs assurés
		55	Statistique des caisses de retraite 1987
		56	WIR (CEC) comme moyen de paiement selon la LPP?
		57	Divers
			1 Séances de commissions et sous-commissions
			2 Organigramme de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle et des autres groupes de travail s'occupant de la révision LPP
			3. Enquête du groupe de travail "Simplifications administratives"
			4. Journées d'information de l'OFAS sur l'enregistrement définitif
			5. Modification de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de l'article 63 LPP
11	28.12.1988	Indications	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 11
		58	Les montants-limites valables pour 1989
		59	Versement en espèces de la prestation de libre passage lorsqu'un indépendant dénonce son assurance facultative?
		60	Paiement en espèces en faveur d'un actionnaire principal ou d'un directeur-actionnaire?
		61	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 1989; communication du taux d'adaptation
		62	Rythme de l'adaptation des différentes rentes LPP au renchérissement
		63	La mainlevée pour les créances de cotisations
		64	L'utilisation des subsides versés par le fonds de garantie LPP en raison d'une structure d'âge défavorable de l'institution de prévoyance?
		65	Placements chez l'employeur dans les limites fixées dans l'OPP 2
		66	Peut-on admettre les "Options et Futures" ou, selon le cas, les opérations à terme comme placements des institutions de prévoyance

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		67	Divers
			<ol style="list-style-type: none"> 1. Statut fiscal des indépendants sans personnel 2. Modifications du code des obligations:Dispositions sur la protection contre le licenciement et la résiliation des rapports de travail 3. Jurisprudence: compensation de la prestation avec des créances en dommages-intérêts 4. Séances de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle, de ses sous-commissions et groupes de travail
12	28.06.1989		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 12
		68	Jurisprudence
			Jurisprudence: notion de salarié dans la LPP; situation de la femme qui travaille dans l'entreprise de son mari
		69	Jurisprudence: date de sortie de l'institution de prévoyance
		70	Jurisprudence: intérêts moratoires en cas de transfert tardif de la prestation de libre passage
		71	Jurisprudence: calcul de la prestation de libre passage
		72	Jurisprudence: utilisation de la créance de libre passage pour financer des contributions spéciales résultant d'augmentations de salaires
		73	Jurisprudence: garantie des prestations légales
		74	Jurisprudence: qualité pour recourir du Département fédéral de l'intérieur (DFI)
		75	LPP et droit pénal
		76	Divers
			<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen de la légalité de la gestion dans les institutions collectives 2. Attestation de l'expert en matière de prévoyance professionnelle 3. Nouveau recueil des textes législatifs concernant la prévoyance professionnelle 4. Révision de la LPP
13	13.11.1989		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 13
		77	Indications
		78	Résiliation rétroactive du contrat d'affiliation
		79	Jurisprudence
		80	Jurisprudence: notion et évaluation de l'invalidité par les institutions de prévoyance
			Adaptation des rentes LPP de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix, au 1er janvier 1990; communication du taux d'adaptation
		81	Modification de l'Ordonnance sur l'administration du "fonds de garantie LPP" (OFG 2)
		82	Les prestations légales de l'institution de prévoyance en cas d'insolvabilité
		83	Taux de cotisation du fonds de garantie LPP pour 1990
		84	La signification pour la prévoyance professionnelle des mesures d'urgence du droit foncier
		85	L'octroi de prêts hypothécaires par les institutions de prévoyance en faveur de leurs assurés
		86	Directives sur le placement pour les institutions de prévoyance non enregistrées
		87	Encouragement de la propriété du logement au moyen de la prévoyance individuelle liée; adjonction d'un 3e alinéa à l'article 3, OPP 3
		88	Obligation de l'employeur de renseigner ses salariés concernant la prévoyance professionnelle
		89	Informations

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
14	30.11.1989	90	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 14 Edition spéciale L'arrêté fédéral concernant des dispositions en matière de placement pour les institutions de prévoyance professionnelle et pour les institutions d'assurance
15	09.01.1990	91	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 15 Assujettissement des requérants d'asile à la LPP
		92	Jurisprudence: transfert de la prestation de libre passage d'une institution de prévoyance à l'autre et utilisation du solde de la prestation de libre passage non employé pour le rachat dans la nouvelle institution
		93	Taux de cotisation du Fonds de garantie LPP pour les années 1989 et 1990
		94	Enregistrement définitif des institutions de prévoyance placées sous la surveillance de l'OFAS
16	28.09.1990	95	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 16 Indication Les répercussions de l'AFDP sur les dispositions en matière de placement de l'OPP 2
		96	Dispositions en matière de placement pour les institutions de prévoyance professionnelle et pour les institutions d'assurance conformément à l'AFDP; parts à un patrimoine spécial "immeubles" des fondations de placement
		97	Bourses négociant les "Options et Futures"
		98	Admissibilité des swaps du taux d'intérêt (opérations change des intérêts) dans le cadre du placement de la fortune de prévoyance
		99	Securities Lending
		100	Obligation des caisses de compensation AVS de renseigner les organes de la prévoyance et de l'assurance-accidents obligatoire
		101	Approbation du droit cantonal par le Conseil fédéral conformément au 3e alinéa de l'article 97 LPP
		102	Informations (plus actuelles) - Pro domo
17	15.10.1990	103	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 17 Jurisprudence Jurisprudence: Fixation du salaire coordonné dans le cas d'un travailleur payé à l'heure et qui reçoit son salaire chaque mois.
		104	Jurisprudence: Cas de rachat d'années d'assurance
		105	Une institution de prévoyance est-elle autorisée à gérer des comptes de libre passage lorsqu'elle est sans nouvelles d'un assuré dont les rapports de travail sont résiliés?
		106	Versement en espèces de la prestation de libre passage, à un stade ultérieur, à un ayant droit qui a entrepris une activité lucrative indépendante
		107	Jurisprudence: Versement en espèces de la prestation de libre passage; notion du "montant insignifiant"
		108	Jurisprudence: Compatibilité de l'article 25, 1er alinéa, OPP 2 avec le droit fédéral? (Coordination avec l'assurance-accidents)
		109	Jurisprudence: Droit à une rente de veuf

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
18	25.04.1991	110	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 18
		111	Indications Droit foncier et dispositions en matière de placement Autorisation de fusions de fondations et répercussions pour les assurés et les institutions de prévoyance
		112	Le champ d'application de la gestion paritaire des caisses enveloppantes
		113	Affaire interne: changement de direction dans la division de la prévoyance professionnelle (plus actuelles)
19	12.08.1991	114	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 19
		115	Indications Obligation de renseigner dans la prévoyance professionnelle Valeurs des remboursements lors de la dissolution des contrats collectifs d'assurance par une institution de prévoyance
		116	Ouverture de la procédure de consultation relative à l'encouragement de la propriété du logement dans la prévoyance professionnelle
		117	Révision du droit concernant les fondations
		118	Prolongation du droit à la rente d'orphelin d'un assuré invalide après l'âge de 18 ans
		119	L'organisation de la Division prévoyance professionnelle (biffé)
20	30.12.1991	120	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 20
		121	Indications Montants-limites valables dès le 1er janvier 1992
		122	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix au 1er janvier 1992
		123	Jurisprudence Taux de cotisation pour le fonds de garantie LPP
		124	Jurisprudence: La notion de droit acquis
		125	Jurisprudence: Versement en espèces de la prestation de libre passage lorsqu'un indépendant dénonce son assurance facultative
		126	Jurisprudence : Droit acquis concernant les prestations de libre passage
		126bis	Résiliation des contrats d'affiliation (en allemand)
			Informations diverses
21	22.04.1992	127	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 21
		128	Indication Jurisprudence La prévoyance professionnelle et l'acquis communautaire
		129	Jurisprudence: Age de la retraite différent pour les assurés hommes et femmes et principe constitutionnel de l'égalité de traitement entre hommes et femmes
		130	Pilier 3a et LP Affaire interne
22	26.06.1992	131	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 22
		132	Indications Les conséquences du traité EEE sur le libre passage Statistique des avoirs de libre passage

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
23	20.11.1992	133	Indications
		134	Modifications de la prévoyance professionnelle VSI
		135	Montants-limites valables dès le 1er janvier 1993
		136	L'EEE et la prévoyance professionnelle
		137	Conséquences de l'EEE sur la prévoyance professionnelle liée
		138	Swaps
		139	Financement des cotisations d'employeur et d'employé
		140	Des cotisations LPP sont-elles dues sur les indemnités journalières de l'AI?
		141	Jurisprudence: intérêts moratoires en cas de transfert tardif de la prestation de libre passage
		142	Jurisprudence: montant de la prestation de libre passage en cas de licenciement pour raisons économiques
		143	Jurisprudence: Poursuite de la couverture d'assurance
		144	Jurisprudence: De la délimitation entre institutions d'assurance et institutions qui n'ont pas le caractère d'assurance
		145	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix
		146	Taux de cotisation pour le fond de garantie LPP pour l'année 1993
24	23.12.1992	147	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 24
		148	Eurolex après le 6 décembre 1992
		149	Placement de la fortune chez l'employeur
25	26.07.1993	150	Indications
		151	Résiliation de contrats d'affiliation
		152	Chômage et prévoyance professionnelle
		153	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 25
		154	La Commission fédérale de la prévoyance professionnelle
		155	La Commission LPP au cours du premier semestre 1993
		156	Obligation des caisses de compensation AVS de renseigner les organes de la prévoyance professionnelle
		157	Le remboursement de la prestation de libre passage aux chômeurs ayant acquis un soi-disant statut d'indépendants
		158	Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
		159	Renforcement des dispositions en matière de placements de la prévoyance professionnelle
		160	Les bonifications complémentaires pour les membres de la génération d'entrée ayant des revenus modestes
		157	Qui peut se constituer une prévoyance selon le pilier 3a ?
		158	Paiement en espèces de la prestation de libre passage à une femme qui cesse d'exercer une activité lucrative
		159	Augmentation des émoluments pour la surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle
		160	Intérêts moratoires prélevés sur les rentes d'invalidité

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		161	Droit à un libre passage intégral en cas de licenciement de l'employé
		162	Cotisations propres de l'assuré dans le calcul de la prestation de libre passage
		163	Saisissabilité, sur le plan du droit de poursuite, d'une prestation de libre passage lorsque l'assuré quitte définitivement la Suisse
		164	Rente d'invalidité - Incapacité de travail d'une personne déjà invalide
26	16.11.1993		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 26
		165	Indications
		166	Bonifications complémentaires uniques pour les membres de la génération d'entrée
		167	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 1994
		168	Pas d'adaptation des montants-limites en 1994 dans la LPP et le pilier 3a
			Taux de cotisation pour le fonds de garantie pour l'an!ée 1994
27	18.01.1994		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 27
		169	Indications
		170	Bonifications complémentaires uniques pour les membres de la génération d'entrée
		171	Mise en oeuvre de la loi sur le libre passage
		172	Encouragement à la propriété du logement
			Pilier 3a: Condition de l'activité lucrative
28	30.05.1994		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 28
		173	Indication
		174	Jurisprudence
		175	libre passage, encouragement à la propriété du logement et génération d'entrée
		176	Mesures provisionnelles
		177	Age de la retraite différent pour l'homme et pour la femme
		178	Contrat d'affiliation; dette de cotisations
			Rente d'invalidité; recouvrement de la pleine capacité de travail et interruption du délai
			Nomination d'une nouvelle responsable à la tête de la section (biffé)
29	17.06.1994		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 29
		179	Indication
			Importantes remarques concernant l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle (LFLP)
30	05.10.1994		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 30
			Ordonnance sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
31	08.12.1994		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 31
		180	Indication
		181	Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
			A propos du libre passage

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
32	21.04.1995	182	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier
		183	Taux de cotisation pour le fonds de garantie LPP pour 1995
		184	Montants-limites valables dès le 1er janvier 1995
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 32
33	12.06.1995	185	Indications
		186	A propos de l'article 5, alinéa 1, lettre c, LFLP
		187	Questions sur le libre passage.
		188	LFLP: Réserves pour questions de santé
		189	Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
		190	Instruction et directive complétant l'instruction de l'Office fédéral chargé du registre foncier et du droit foncier
		191	Jurisprudence
			Jurisprudence: L'assuré ne peut choisir entre les prestations de vieillesse et la prestation de libre passage
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 33
34	08.12.1995	192	Indications
		193	Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
		194	Circulaires nos 22 et 23 de l'administration fédérale des contributions
			Informations internes (biffé)
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 34
		195	Indications
		196	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 1996
		197	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour 1996
		198	Pas d'adaptation des montants-limites en 1996 dans la LPP et dans le pilier 3a
		199	Inadmissibilité des institutions de prévoyance du personnel constituées sous forme de fondations de libre passage et de fondations de placement
		200	Transfert de la prestation de libre passage à l'institution suppléative
		201	Bonifications complémentaires uniques pour la génération d'entrée pour l'année 1996
			Publication de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier
			Errata concernant le texte français de la LFLP et de l'OLP
35	20.05.1996		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 35
		Edition spéciale	Révision de la OPP 2: modification des prescriptions en matière de comptabilité et de placement / utilisation des instruments financiers dérivés
36	16.09.1996		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 36

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		202	Indication
		203	Jurisprudence
		204	
		205	
		206	
		207	
		208	
37	11.12.1996		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 37
		209	Indications
		210	
		211	
		212	
		213	
		214	
		215	Prises de position
		216	
		217	
		218	Jurisprudence
38	12.03.1997		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 38
			Edition spéciale
39	30.10.1997		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 39
		219	Indications
		220	
		221	
		222	Prises de position
		223	
		224	
		225	Jurisprudence
		226	
		227	
		228	
		229	
		230	
		231	

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
40	22.12.1997	232 233 234	Indications Prises de position Bulletin de la prévoyance professionnelle no 40 Pas d'adaptation des montants-limites en 1998 dans la LPP et dans le pilier 3a Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 1998 Encouragement à la propriété du logement: changement de l'institution de prévoyance et mention
41	01.07.1998	235 236 237 238 239	Indication Prises de position Jurisprudence Bulletin de la prévoyance professionnelle no 41 Bonifications complémentaires uniques pour la génération d'entrée pour l'année 1998 Utilisation des avoirs libres des institutions de prévoyance pour la réduction des cotisations Droit à l'information d'une caisse de prévoyance affiliée à une fondation collective à l'encontre du conseil de fondation Nouvelles règles de financement du fonds de garantie LPP Table chronologique des matières du bulletin de la prévoyance professionnelle (nos 1 à 40)
42	29.10.1998	240 241 242 243 244 245 246 247 248 249	Indications Prise de position Jurisprudence Bulletin de la prévoyance professionnelle no 42 Ouverture de la procédure de consultation sur la première révision de la LPP Adoption du message concernant les avoirs de prévoyance oubliés Programme de stabilisation 1998: mesures touchant la prévoyance professionnelle Annonce au fonds de garantie LPP selon les nouvelles règles de financement Fonds de garantie LPP: taux de cotisation pour 1999 Adaptation au renchérissement des rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire au 1er janvier 1999 Ordre des bénéficiaires dans le 2e pilier et dans le pilier 3a Répercussions micro-économiques et macro-économiques de la première révision de la LPP Le délai de trois ans pour réclamer le paiement en capital en lieu et place de la rente de Répartition de fonds libres en cas de liquidation partielle d'institutions communes
43	30.11.1998	250 251 252	Indication Prises de position Bulletin de la prévoyance professionnelle no 43 Montants-limites valables dès le 1er janvier 1999 Interdiction de l'exclusion du risque accidents Introduction de l'Euro: impact sur les institutions de prévoyance dans le cadre des directives de placement et des limites de l'OPP 2
44	14.04.1999	253 254 255 256	Indication Prises de position Bulletin de la prévoyance professionnelle no 44 11e révision de l'AVS et 1re révision de la LPP : premières décisions du Conseil fédéral Montant maximal du gain assuré dans la prévoyance professionnelle surobligatoire Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle et amortissement des fonds octroyés conformément à la LCAP Equivalence des cotisations et des prestations d'entrée

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		257	Rente de veuf
		258	Notion d'incapacité de travail et principe d'assurance
		259	Rente d'invalidité et principe d'assurance
		260	Evaluation de l'invalidité
		261	Evaluation de l'invalidité - état de fait déterminant
		262	Indemnités journalières de l'assurance-maladie en lieu et place du salaire et versement différé de la rente d'invalidité
		263	Émoluments en cas de versement anticipé ou de mise en gage des prestations de vieillesse
		264	Rentes d'invalidité - Avantages injustifiés
		265	Procédure - Compétence des autorités juridictionnelles
		266	Actions en constatation
		267	Compensation et compétence pour trancher des questions préjudiciales
			Communiqué de presse du 6 avril 1999
			Annexe
45	19.04.1999		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 45
		268	Edition spéciale
			Avoirs oubliés des caisses de pension: Mis en vigueur et ordonnance d'application
46	20.08.1999		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 46
		269	Edition spéciale
			Exigences posées aux fondations de placement soumises à la surveillance de l'OFAS
47	22.11.1999		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 47
		270	Edition spéciale
			Modification de l'ordonnance sur le libre passage
48	21.12.1999		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 48
		271	Indications
		272	Entrée en vigueur de la loi fédérale sur le programme de stabilisation 1998
		273	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2000
			Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 2000
		274	Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP
		275	L'OFAS sur Internet
		276	Possibilités d'atteindre l'institution suppléative LPP
		277	Prises de position
		278	Invalidité - délai d'attente
		279	Obligation de renseigner les autorités de poursuite
		280	Surveillance dans la prévoyance professionnelle – Confédération et cantons
		281	Prévoyance professionnelle: gestion paritaire de l'institution de prévoyance
		282	Affiliation d'associations à des institutions collectives et communes
		283	Utilisation des fonds libres des institutions de prévoyance pour la réduction des cotisations
		284	Contrats d'affiliation avec une institution collective
			Contrats d'affiliation avec une institution de prévoyance du personnel pour employeurs étroitement liés sur le plan économique ou financier

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		285	Dissolution des contrats d'adhésion: compensation des primes impayées avec les prestations et dissolution rétroactive des contrats d'adhésion
		286	Jurisprudence
		287	Liquidation partielle
		288	Versement de la prestation de vieillesse sous forme de capital en lieu et place de la rente – consentement du conjoint – compétence du tribunal institué par l'article 73 LPP
			Surindemnisation – non-adaptation du règlement de l'institution de prévoyance à la nouvelle teneur de l'article 24 OPP 2 (en vigueur dès le 1.1.93)
49	03.03.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 49
		289	Indications
		290	Organigramme de la Division au 1 ^{er} janvier 2000
		291	Prises de position
		292	Changement d'adresse
		293	Modification de l'art. 7 OLP - application dans le temps
		294	Divorce - prestation de libre passage à partager
		295	Prise de position du groupe de travail "Surveillance Confédération et cantons" Contrats d'affiliation avec une institution collective - errata au ch. 283
		296	Contentieux
		297	Prestations de survivants/d'invalidité - coordination avec l'assuranceaccidents
		298	Surindemnisation - adaptation de la limite de surassurance au revenu hypothétique
		299	Surindemnisation - adaptation à l'évolution des prix
		300	Réticence dans la prévoyance plus étendue
			Compétence des tribunaux selon l'art. 73 LPP dans un litige opposant employeur et employé quant au paiement de cotisations LPP
			Limitation à l'obligation de renseigner des caisses de pensions à l'égard des autorités fiscales fédérale et cantonales
50	08.04.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 50
		301	Edition spéciale
			Révision de l'OPP 2: modification des dispositions relatives aux placements de la fortune de l'institution de prévoyance
51	22.06.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 51
		302	Indication
		303	Edition spéciale
		304	Divorce et prétentions à l'égard des institutions de prévoyance
		305	Répartition volontaire et périodique des fonds libres
		306	Garantie de l'exécution de liquidations partielles par l'organe de contrôle
		307	Surindemnisation
		308	Indemnité de dépens et compétence du Tribunal fédéral des assurances
			Principe procédural de la maxime d'office
			Quand peut-on renoncer à une liquidation partielle?
52	31.08.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 52
		309	Edition spéciale
			Accord entre la Suisse et l'UE - conséquences sur le 2 ^{ème} pilier

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
53	05.10.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 53
		310 Indications	Nouvelles dispositions légales sur la protection des données dans la LPP
		311	Fonds de garantie LPP: taux de cotisation 2001
		312 Prises de position	Précisions concernant l'article 59 OPP 2
		313	Calcul de la prestation de sortie au moment de la conclusion du mariage
		314	Age de la retraite des femmes dans la LPP dès 2001
		315 Jurisprudence	Limitation du nombre de comptes de libre passage ou de polices de libre passage
		316	Réticence
		317	Prescription et affiliation d'office
		318	Contestation entre ayant droits et employeurs
		319	Conversion de la rente d'invalidité en rente de vieillesse
		320	Droit applicable à la prestation de sortie
		321	Récusation et adaptation des rentes au renchérissement
		322	Absence de choix entre la prestation de libre passage et la rente de vieillesse
		323	Compétence du tribunal selon l'article 73 LPP en cas de non-versement des contributions par l'employeur
		324	Interruption du lien de connexité temporelle
		325	Liquidation partielle; répartition des fonds libres
		326	Cession du droit aux prestations; compétence du juge selon l'article 73 LPP; qualité pour recourir; moment où les prestations deviennent exigibles
		327	Surindemnisation et activité indépendante sans la survenance de l'invalidité
54	09.10.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 54
		328 Edition spéciale	Directives sur l'utilisation des fonds libres de la prévoyance professionnelle aux fins de réduction ou de suspension des cotisations
55	30.11.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 55
		329 Edition spéciale	Questions relatives à l'encouragement au logement
56	29.12.2000		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 56
		330 Indications	Montants-limits valables dès le 1 ^{er} janvier 2001
		331	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire à l'évolution des prix au 1er janvier 2001
		332	Programme de stabilisation – ordonnance d'application de l'art. 79a LPP sur la limitation du rachat dans la prévoyance professionnelle
		333	Convention complémentaire avec le Liechtenstein : question du libre passage
		334 Prises de position	Soumission à la LPP des travailleurs temporaires
		335	Rachat d'années d'assurance
		336 Jurisprudence	Renseignements erronés fournis par l'institution de prévoyance - Protection de la bonne foi de l'assuré

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		337	Détermination du salaire coordonné
		338	Droit applicable en cas de divorce
		339	Interprétation du contrat de prévoyance
		340	Maintien de la prévoyance pour survivants
		341	Prévoyance professionnelle et droit des successions
		342	Prestations de survivants de femme divorcée
		343	Réticence
		344	Survenance de l'incapacité de travail à l'origine de l'invalidité
		345	Moyens de preuve nouveaux
		346	Prescription
		347	Délai pour se départir du contrat en cas de réticence
		348	Evaluation de l'invalidité
		349	Récusation et affiliation obligatoire à la LPP

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
57	29.06.2001		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 57
		350 Indication	Continuation de l'assurance des travailleuses qui n'ont pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite AVS
		351 Prises de position	Questions sur l'application de la loi fédérale du 23 mars 2001 relative à la continuation de l'assurance des travailleuses dans la prévoyance professionnelle
		352 Jurisprudence	Nullité du paiement en espèces lorsque la signature du conjoint manque ou qu'elle a été
		353	Indication de l'Administration fédérale des contributions
			Mesures urgentes dans le domaine du droit de timbre
58	10.10.2001		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 58
		354 Prises de position	Encouragement au logement : questions liées au gage dans le 2ème et 3ème piliers
		355	Encouragement au logement : responsabilité solidaire des époux
		356	Encouragement au logement et délai de 3 ans de l'art. 30c al. 1 LPP
		357	Les versements de bonus sont-ils soumis à cotisations selon la LPP ?
		358	Fiscalisation des plans d'épargne pour cadres
		359	Transfert de l'avoir de prévoyance entre institution de prévoyance suisses et liechtensteinoises
		360 Jurisprudence	Précision concernant la force contraignante de la décision de l'AI pour le début de l'incapacité de travail
		361	Rente d'invalidité payée à vie
		362	Cas spécial de début du délai de prescription des cotisations
		363	Motif de récusation d'un juge
		364	Droit à une attestation de départ
		365 Erratum	Errata Bulletin 57 ch. 551, note 8
59	10.12.2001		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 59
		366 Indications	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire à l'évolution des prix au 1er janvier 2002
		367	Modification de l'art. 49a OPP2
		368	Bonifications complémentaires uniques pour la génération d'entrée pour 2002
		369	Cotisations au fonds de garantie pour 2002
		370	Analyse des effets de la loi sur le libre passage et de l'encouragement au logement : appel d'offres
		371 Jurisprudence	Pas de prescription de la prestation de libre passage tant que dure l'obligation de maintenir la prévoyance
60	30.01.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 60
		372 Edition spéciale	Procédure applicable en cas de découvert résultant de la chute des cours
61	22.05.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 61
		373 Indication	Le droit européen applicable à la prévoyance professionnelle

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		374	Jurisprudence
		375	Preuve indubitable de la survenance de l'incapacité de travail déterminante en matière de prévoyance professionnelle
		376	Effet du rachat d'années d'assurance en vue d'une retraite anticipée en cas de poursuite de l'activité jusqu'à 65 ans
		377	Constatation de la nullité du paiement en espèces
			Liquidation partielle d'une fondation patronale
62	30.05.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 62
		378	Enquête sur la capacité de risque des institutions de prévoyance
63	17.07.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 63
		379	Prises de position
		380	Jurisprudence
		381	Divorce et retraite
		382	Partage de la prestation de sortie en cas de divorce lorsque le lieu de résidence du conjoint bénéficiaire est inconnu
		383	Encouragement à la propriété du logement et divorce : Sort du versement anticipé effectué antérieurement au mariage
		384	Responsabilité pour des prêts et des crédits sur compte courant accordés peu de temps avant l'ouverture de la faillite de la société employeur
		385	Compensation et cession de créances - exception de l'inexécution de la prestation
		386	Résiliation d'un contrat d'affiliation à une fondation collective: les rentiers sont transférés à la nouvelle institution de prévoyance conformément au contrat d'affiliation
64	28.10.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 64
		387	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2003
		388	Réalisation du gage grevant des prestations de prévoyance dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement lorsque l'ayant droit atteint l'âge de la retraite anticipée
		389	Compensation de la lacune résultant d'un versement anticipé pour la propriété du logement, sans remboursement de ce dernier
		390	Versement du capital en lieu et place de la rente – l'assuré peut-il revenir sur son choix et à quelles conditions?
		391	Obligation d'enquêter du juge LPP
		392	Prestation de libre passage et retraite anticipée
		393	Calcul de surindemnisation pour les personnes travaillant à temps partiel; interprétation d'une disposition réglementaire d'une caisse de droit public
		394	Obligation des caisses de pension de renseigner les autorités fiscales fédérales et cantonales
65	31.10.2002		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 65
			Abaissement du taux d'intérêt minimal à 3,25 pour cent ; communiqué de presse, texte de l'ordonnance et commentaires
			Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2003

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		395	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2003
		396	Prises de position Taux d'intérêt minimal de 4 pour cent

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
66	17.01.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 66
		397 Indications	Modifications dans la prévoyance professionnelle suite à l'entrée en vigueur de la LPGA
		398	Modification de l'OPP 2 concernant les rentes pour couples AVS/A
		399	Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle
		400	Droit international et art. 1er, al. 2, OPP 2
		401 Prises de position	Divorce et prévoyance professionnelle
		402 Jurisprudence	Le transfert d'une entreprise au sens de l'art. 333 (a)CO n'implique pas une dissolution des rapports de travail susceptible d'entraîner un cas de libre passage
		403	La demande de restitution de prestations de la prévoyance professionnelle obligatoire versées à tort par une institution de prévoyance relève-t-elle de l'art. 47 LAVS ou convient-il d'appliquer les règles du CO ?
		404	Détermination du salaire coordonné pour le calcul de la rente d'invalidité LPP alors que les rapports de travail ont duré moins d'une année et que les conditions d'engagement ont été fondamentalement modifiées. Absence d'éléments probants pour le calcul du revenu déterminant et application de la convention collective
		Erratum	
67	02.05.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 67
		405 Edition spéciale	Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
68	10.06.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 68
		406 Edition spéciale	Mesures destinées à résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle
69	12.09.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 69
		407	Fixation du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle : modification de l'OPP 2
70	27.10.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 70
		408 Indications	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire à l'évolution des prix au 1er janvier 2004
		409	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2004
		410	Compensation des prestations d'assurance-chômage avec des prestations de prévoyance professionnelle
		411 Prises de position	Fin de l'assujettissement à l'assurance obligatoire et maintien de la prévoyance professionnelle
		412	Promesse de vente et versement anticipé pour la propriété du logement
		413 Jurisprudence	Intérêts sur la prestation de sortie
		414	Invalidité partielle et divorce
		415	Compétence de l'institution de prévoyance et résiliation anticipée des rapports de travail
		416	Légitimation passive de l'ancien employeur
		417	Versement de la prestation de sortie en cas de divorce

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		418	Invalidité partielle lors de deux emplois à mi-temps
		419	Résiliation des rapports de travail à un âge où il existe un droit à la rente de vieillesse
		420	Compétence du juge de l'art. 73 en cas de divorce
		421	Affiliation d'office par l'institution suppléative
71	23.12.2003		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 71
		422	Indications
		423	Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP
		424	Jurisprudence
		425	Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle
			Obligation pour l'institution de prévoyance d'accepter le transfert d'une prestation de sortie après la survenance d'un cas de prévoyance
			Date déterminante pour la liquidation partielle d'une institution de prévoyance
72	08.04.2004		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 72
		426	Edition spéciale
			Entrée en vigueur au 1er avril 2004 de la 1ère étape de la révision de la LPP, concernant la transparence la gestion primaire et la résiliation des contrats d'assurance collective
73	08.04.2004		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 73
		427	Edition spéciale
			Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
74	30.04.2004		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 74
		428	Indication
		429	Prises de position
		430	Produits destinés à compléter le régime de retraite, fondés sur l'art. 339b CO
		431	Jurisprudence
		432	Accession à la propriété du logement: peut-on également englober dans un contrat de mise en gage les intérêts de retard, les frais de réalisation du gage ou divers autres frais?
		433	Durée des réserves de santé dans le domaine surobligatoire et procédure
		434	Obligation de verser des prestations suite à une admission expresse et sans réserve
		435	Obligation de verser des prestations sur la base de renseignements erronés (protection de bonne foi)
		436	Réerves de santé rétroactives ou dénonciation du contrat?
		437	Moyens de droit lors de la détermination du droit au fonds libres
		438	Divorce et prévoyance professionnelle : confirmation par le Tribunal fédéral de la prise de position de l'OFAS citée sous chiffre 401 dans le bulletin de la prévoyance professionnelle no 66, du 17 janvier 2003
		439	Adaptation au renchérissement dans les rapports de prévoyance de droit public
		440	Dans le cadre de la procédure de divorce, la voie de droit selon art. 73 LPP est également ouverte pour les litiges avec une institution de libre passage
		441	Versement en espèces sans le consentement du conjoint, suivi d'un divorce
		442	Une institution de prévoyance doit réparer le dommage résultant d'un paiement en espèces effectué à tort
			Invalidité, surindemnisation et versement anticipé pour le logement

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		443	Distribution des fonds libres et résiliation du contrat de travail par l'employé
		Erratum	
75	02.07.2004	444	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 75
		445	Entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2005 de la 2 ^{ème} étape de la révision de la LPP Invalidité – Questions de droit transitoire
76	22.07.2004	446	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 76
		447	Obligation de s'affilier à une institution de prévoyance (art. 11 LPP) pour les employeurs de l'UE sans établissement stable en Suisse
		448	Pratique de certaines assurances en cas de résiliation des contrats d'assurance collective
		449	Vente forcée du logement et remboursement du versement anticipé
		450	En cas de réticence de la part de l'assuré, l'institution de prévoyance est fondée, dans les quatre semaines après avoir pris connaissance du fait, à exclure la prévoyance surobligatoire prévue dans le contrat de prévoyance. Le délai commence à courir le jour où l'institution de prévoyance a reçu le dossier de l'assurance-invalidité
		451	Calcul de surindemnisation et comparaison avec le revenu du frère de l'assuré dans l'entreprise familiale
		452	Compétence pour statuer sur l'action en responsabilité civile contre l'institution de prévoyance
		453	Pas de droit à la prise en compte d'avoirs provenant d'une institution de libre passage après la survenance d'un cas de prévoyance
		454	Droit de recours du fonds de garantie contre un canton dont l'autorité de surveillance a contribué par sa faute à l'insolvabilité d'une institution de prévoyance
		455	Annonce d'un salaire inexistant
		456	Divorce et partage de la prévoyance
		457	Compensation de la créance en dommages-intérêts contre le mari divorcé avec la créance de l'épouse divorcée
77	07.10.2004	458	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 77
		459	Nouvelle réglementation de la gestion paritaire des institutions collectives et communes
78	09.12.2004	460	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 78
		461	Fixation du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle: modification de l'OPP2
		462	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2005
		463	Rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire: adaptation à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2005
		464	Prévoyance professionnelle : adaptation des montants-limites
			Mesures d'assainissement dans la prévoyance professionnelle
			Versement en espèces de la prestation de sortie lors du départ définitif de la Suisse
			Rente d'invalidité viagère

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		465	Encouragement à la propriété du logement - délai de 3 ans
		466	Compétence du tribunal de l'art. 73 LPP et gestion paritaire
		467	Pouvoir d'appréciation des autorités de surveillance LPP
		468	Indépendance de l'expert
		Erratum annexes	
79	27.01.2005		Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle Tableau synoptique
		469	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 79
		Indications	Directives sur le contrôle de l'affiliation des employeurs à une institution de prévoyance professionnelle conformément à l'article 11 LPP (CAIP)
		470	1re révision LPP : les dispositions de l'ordonnance relatives au "paquet fiscal" mises en consultation
		471	Art. 65d, al. 2, let. b, LPP : Contribution d'assainissement à la charge des rentiers
		472	Les bénéficiaires au sens de l'art. 20a LPP
80	22.03.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 80
		473	Liquidation partielle et totale d'une institution de prévoyance et application de la loi sur la fusion dans le cadre d'un transfert de patrimoine (art. 53b et ss LPP ; art. 98 Lfus)
		474	Ouverture d'un compte courant auprès de l'employeur lorsque celui-ci est une banque
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 74
81	22.03.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 81
		475	(Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance)
82	24.05.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 82
		476	Rapport sur le traitement équivalent en cas de libre passage et de liquidation partielle
		477	Rapport sur « Comparaison entre l'AVS et la prévoyance professionnelle (PP) sous l'angle économique »
		478	Art. 24 al. 2 OPP 2: que faut-il entendre par revenu ou revenu de remplacement que l'assuré pourrait encore raisonnablement réaliser?
		479	Poursuite de l'assurance obligatoire LPP et allocation de maternité
		480	Pratique opérée par certaines institutions bancaires en matière d'encouragement à la propriété du logement et plus particulièrement en matière de mise en gage
		481	Révocation du versement en capital
		482	Institutions enveloppantes en primauté des cotisations : taux d'intérêt nul en cas de découvert
		483	Divorce - partage de la prestation de sortie lors de la réalisation du risque - droit applicable
83	16.06.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 83
		484	Entrée en vigueur au 1er janvier 2006 de la 3ème étape de la révision de la LPP

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
84	12.07.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 84
		485 Prises de position	Durée du rapport de prévoyance en cas de versement d'indemnités journalières pour maladie Ouverture d'un compte courant auprès d'un employeur lorsque celui-ci est une banque. Précision au sujet du bulletin no 80, chiffre 474
		486	Article 79b, alinéas 3 et 4, LPP (rachat)
		487	Refus de prestations de survivants et faute de l'assuré
		488 Jurisprudence	Institution de prévoyance de droit public ; modification du règlement Financement intégral de l'institution de prévoyance : augmentation des cotisations de l'employeur; délimitation des voies de droit selon les art. 73 et 74 LPP
		489	
85	08.09.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 85
		490 Prises de position	Versement de la prestation de libre passage et Accord CH-UE sur la libre circulation des personnes - Quelques cas particuliers
		491	Versement de la prestation de la prévoyance professionnelle à l'étranger
		492	Versement anticipé et propriété commune des conjoints avec une tierce personne
		493 Jurisprudence	Compétence du tribunal de l'art. 73 LPP, action en responsabilité par l'assuré et critères de répartition des fonds libres
		494	En l'absence d'une situation de liquidation totale ou partielle, l'employeur n'a pas à répondre du découvert technique en cas de sous-couverture envers l'institution de prévoyance
		495	Incidence du changement d'institution de prévoyance par l'employeur sur l'incapacité de travail d'une salariée
		496	Le fait que l'un des conjoints ait atteint l'âge à partir duquel il peut prendre une retraite anticipée en vertu des dispositions réglementaires de son institution de prévoyance n'empêche pas le partage de la prestation de sortie en cas de divorce
		497	Une réglementation dérogeant à la LPP qui ne prévoit pas pour les rentes de vieillesse des rentes pour enfants recueillis et du premier lit ne porte pas atteinte aux principes constitutionnels de l'égalité de traitement et de l'interdiction de l'arbitraire
		498	Prévoyance professionnelle obligatoire pour les collaborateurs libres travaillant dans l'informatique
		499	Encouragement à la propriété du logement et divorce: Prise en compte du versement anticipé dans le partage de la prestation de sortie
		500	Pas de droit à une part des réserves de fluctuation lorsque des avoirs sont transférés en espèces dans le cadre d'une liquidation partielle
86	31.10.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 86
		501 Edition spéciale	Questions sur l'application des nouvelles dispositions de la LPP et du 3e paquet d'ordonnances (paquet fiscal) lié à la 1re révision de la LPP (entrée en vigueur au 1er janvier
87	16.11.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 87
		502 Indications	Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		503	Rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire: adaptation à l'évolution des prix au 1er janvier 2006
		504	Fonds de garantie; taux de cotisation pour l'an 2006
		505	Prises de position Assujettissement à la LPP des travailleurs engagés par une entreprise de travail temporaire lorsque la durée cumulée des missions dépasse 3 mois
		506	Acquisition par un concubin d'un logement en copropriété et constitution d'un droit d'usufruit réciproque
		507	Compensation des créances en restitution de l'assurance-chômage avec des versements ultérieurs de l'assureur LPP en cas d'invalidité
		508	Jurisprudence Pas d'assujettissement à la LPP en cas de contrat de travail de durée déterminée inférieure à 3 mois
		509	Problématique concernant la réglementation de la prévoyance professionnelle dans le cadre de jugements de divorce étrangers
		510	Pas de compensation avec les cotisations suite à un versement anticipé pour le logement d'un montant trop élevé Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle
			Annexe
88	28.11.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 88
		511	Edition spéciale Questions sur l'application des nouvelles dispositions de la LPP concernant le rachat (entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2006)
89	22.12.2005		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 89
		512	Indications Couverture des risques de décès et d'invalidité dans le cadre de l'assurance maternité
		513	Nouvelle numérotation des articles 60b et c OPP2
		514	Nouveau droit des fondations
		515	Prises de position Tenue des comptes de vieillesse pour les assurées devenues invalides avant le 1er janvier 2005 compte tenu des modifications de la 1 ^{ère} révision LPP (2 ^{ème} paquet)
		516	Art. 79c LPP : limite supérieure de revenus assurables et déduction de coordination
		517	Jurisprudence Bénéficiaires selon le règlement et le testament
90	15.02.2006		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 90
		518	Prises de position Prestations minimales en faveur de la génération d'entrée et utilisation des fonds pour mesures spéciales
		519	Assurance facultative des indépendants dans la prévoyance plus étendue et hors obligatoire
		520	Principe de la rémunération continue de la prestation de sortie à transférer en cas de divorce
		521	Informations en cas de libre passage
		522	Jurisprudence Réduction à opérer lors du calcul de la prestation de sortie parce que la prestation d'entrée était incomplète
		523	Modification d'un règlement applicable à une institution de prévoyance de droit public ; rétroactivité des arrêtés ; qualité pour recourir

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		524	524 Pas d'effet contraignant de la décision de l'office AI lorsque celle-ci n'est pas communiquée à l'institution de prévoyance : aussi valable avec la LPGA
		Annexe	Tabelle pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a, al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
91	06.04.2006		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 91
		525 Indications	Application des règlements (CEE) n° 1408/71 et 574/72 entre la Suisse et les dix nouveaux Etats membres de l'UE à compter du 1er avril 2006
		526	Réduction à 1,1% de la cotisation LPP pour les chômeurs
		527 Prises de position	Transmission de l'information sur les rachats dans les cas de libre passage et après le versement de prestations de vieillesse
		528	Versement anticipé en vue de l'acquisition d'un logement contigu au premier
		529	Assujettissement à la LPP des travailleurs engagés par une entreprise de travail temporaire : interruption entre les missions
		530	Quels sont les salaires maximaux assurable et assuré dans la prévoyance surobligatoire, si le minimum LPP est déjà couvert par une caisse dite de «base» (dans une solution splittée, c.a.d. une IP de «base» pour la partie obligatoire et l'autre, «complémentaire», pour le
		531 Jurisprudence	Affiliation à deux institutions de prévoyance différentes pour le personnel «fixe» et le personnel «temporaire» puis résiliation du contrat d'affiliation pour le personnel «temporaire», affiliation auprès de l'institution supplétive?
		532	Divorce, critères de fixation de l'indemnité équitable et versement d'une rente directement entre les mains de l'ex-conjoint
		533	Point de départ de la prescription du droit à la rente d'invalidité et demande tardive à l'AI
		534	Divorce, indemnité équitable, compétences respectives du juge du divorce et du juge des assurances, pas de compensation de la prestation de sortie avec d'autres créances
		535	Problème de dépendance (alcool); perte d'emploi (menace de retrait du permis de conduire); réaction de panique; absence de volonté implicite de résiliation de la part du travailleur
		536	Placement de la fortune chez l'employeur qui est une banque : inadmissibilité du risque accru
		Annexe	Organigramme
92	28.04.2006		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 92
		537 Edition spéciale	Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
93	11.07.2006		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 93
		538 Indication	Nouvelle affiliation auprès de l'institution supplétive LPP
		539 Prises de position	Transfert de l'avoir de prévoyance / de fonds libres
		540	Précision au sujet du bulletin No. 91 ch. 530
		541	Précision au sujet du bulletin No. 88 ch. 511
		542 Jurisprudence	Versement anticipé dans le cadre d'une copropriété et usufruit croisé
			Divorce : partage possible en cas de retraite anticipée après l'entrée en force de la décision de partage

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		543	Seconde prestation de sortie annoncée après l'entrée en force du jugement de divorce
		544	Prévoyance professionnelle des prêtres catholiques dans le canton de Vaud
		545	Paiement en espèces de la prestation de libre passage sans l'accord du conjoint avant un divorce ; montant des dommages-intérêts à verser
		546	Début de l'incapacité de travail : conséquences de l'absence de preuve ; frais de procédure lorsque plusieurs institutions de prévoyance participent à la procédure
		547	Légitimation passive de l'institution de prévoyance dans la procédure visant à fixer le montant de la prestation de sortie lorsque le litige ne porte pas sur l'obligation de l'employeur relative aux décomptes mais sur la compensation de cotisations impayées de l'employeur avec la prestation de sortie
		548	Imputation de la rente d'invalidité LPP à la perte de gain du droit de la responsabilité civile, position de l'institution de prévoyance dans l'action récursoire, calcul du préjudice ménager et de son augmentation en salaire réel
		549	Interprétation de la disposition de l'art. 1, al. 1, let. b, OPP 2 (depuis le 1er janvier 2006 = art. 1j OPP 2) : « engagés pour une durée limitée ne dépassant pas trois mois »
		550	La prestation de sortie à partager en cas de divorce doit être calculée pour le moment de l'entrée en force du jugement de divorce
94	28.09.2006		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 94
		551	Indications
		552	Montants-limites valables dès le 1er janvier 2007
		553	Le taux d'intérêt minimal reste à 2,5 %
		554	Jurisprudence
		555	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2007
		556	Compensation de prétentions en rentes par une créance en dommages-intérêts
		557	Taux d'intérêt nul dans la prévoyance professionnelle euroobligatoire / Interprétation du
		558	Répartition d'une prestation de libre passage en cas de décès d'un assuré à demi-invalidé
		559	Réduction de la rente de survivant de l'ex-épouse
		560	Pas de suspension de la procédure devant le Tribunal des assurances en relation avec une procédure pénale
			Défaut de participation de l'institution de prévoyance dans la procédure de l'assurance-invalidité
			- force contraignante des art. 23 et suivants LPP lorsque l'IP se fonde tout de même sur la L'art. 65, al. 1, LPP est une disposition fondamentale et impérative qui prime les dispositions réglementaires
			Tabelle pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a, al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
95	22.11.2006		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 95
		561	Indications
		562	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 2007
			Entrée en vigueur au 1er janvier 2007 de la loi fédérale sur le partenariat enregistré et ses conséquences en matière de prévoyance professionnelle

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		563	Nouvelles lois sur le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral : conséquences sur la prévoyance professionnelle
		564	Aucune restriction quant à la possibilité d'exiger un versement anticipé pour l'acquisition du logement
		565 Jurisprudence	Suspension de la rente d'invalidité de la prévoyance professionnelle pendant l'exécution d'une peine / compensation des montants touchés en trop par les rentes dues à l'avenir
		566 Erratum	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 94, chiffre 553 : Fonds de garantie LPP ; taux de cotisation pour l'année 2007
		567 Annexe	Chiffres repères de la prévoyance professionnelle
96	18.12.2007		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 96
		567 Indication	Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE / Convention AELE - Versement en espèces de la prestation de libre passage en cas de départ définitif de Suisse
97	15.02.2007		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 97
		568 Indication	Rectificatif apporté au Bulletin n°91, ch. marg. 527 : Transmission de l'information sur les rachats dans les cas de libre passage et après le versement de prestations de vieillesse
		569	Activité de l'expert agréé auprès d'institutions collectives
		570	Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle conformément à l'art. 53, al. 2, LPP (formulaire)
		571 Jurisprudence	Prescription de l'action en restitution, actes interruptifs et institution de droit public
		572	Divorce et refus du partage des prestations de sortie
		573	Prescription de l'action en restitution, actes interruptifs et citation en conciliation devant un juge incompétent à raison de la matière
		574	Modification de l'ordre des bénéficiaires fixé par le règlement
		575	Voies de droit en cas de litige concernant un contrat de reprise d'effectif éventuellement entaché d'erreurs mais approuvé avec force de chose jugée par l'autorité de surveillance
98	30.04.2007		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 98
		576 Indications	Changement d'institution de prévoyance LPP : clarification des dispositions
		577	Compilations des Bulletins de la prévoyance professionnelle
		578 Prises de position	Principe de la rémunération continue de la prestation de sortie à transférer en cas de divorce
		579	Versement anticipé pour le logement, divorce et rachat (art. 22c LFLP, 79b al. 3 et 4 LPP)
		580 Jurisprudence	Pas de modification de la rente d'invalidité réglementaire si le degré d'invalidité n'a pas changé (en relation avec la 4e révision de l'AI entrée en vigueur le 1er juillet 2004)
		581	Prescription du droit à la rente d'orphelin et tutelle
		582	Conversion d'une rente d'invalidité en rente de vieillesse, pas de garantie des droits acquis en cas de changement de jurisprudence
		583	Jugement notifié directement à une partie sans passer par son avocat, bonne foi, compétence du tribunal des assurances au sujet d'éventuels avoirs non pris en compte par le juge du

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		584	Réduction d'une rente de survivants au conjoint divorcé au bénéfice d'une rente de vieillesse dans le cadre de la prévoyance plus étendue
		585	Suppression de rente pour cause de révision dans l'assurance obligatoire
		586	Le délai de prescription du droit à une rente ne court pas tant qu'il y a surindemnisation
99	08.05.2007		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 99
100	19.07.2007	587 Edition spéciale	Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 100
		588 Edition spéciale	Prise de position de l'OFAS concernant la liquidation partielle
		589	Règlement concernant la liquidation partielle – Exigences minimales quant aux conditions
		590	Approbation du règlement de liquidation partielle - effet constitutif de la décision de l'autorité de surveillance
		591	Contenu minimal des dispositions réglementaires relatives aux conditions de liquidation Liquidation partielle intervenant durant la période transitoire
101	27.09.2007		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 101
		592 Indications	Informations internes: nouvelle cheffe dans la prévoyance professionnelle
		593	Fixation du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle : modification de l'OPP 2
		594	Message sur la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle : renforcement de la surveillance
		595	Financement des institutions de prévoyance de droit public : ouverture de la consultation
		596	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation 2008
		597	Compilation des bulletins de la prévoyance au sujet du divorce
		598	Compilation intégrale des bulletins 1 à 100
			Entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (loi sur la surveillance de la révision, LSR) ainsi que l'ordonnance sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (Ordonnance sur la surveillance de la révision, OSRev)
		599 Prises de position	Remboursement d'un versement anticipé
		600	Limitation des prestations à la suite d'un non-paiement de cotisations
		601 Jurisprudence	Divorce, partage de la prévoyance professionnelle, rachat après la date fixée pour le partage
		602	Divorce, prestation de sortie ou prestation de vieillesse ?
		603	Partage de prestations en cas de séparation de corps; survenance du cas de prévoyance
		604	Restitution d'une prestation de sortie versée sans le consentement de l'épouse
		605	Interruption de la connexité temporelle : sclérose en plaques, médecin indépendant qui travaille ensuite comme médecin salarié d'un service médical régional AI pendant 14 mois

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		606	Réduction d'une rente d'invalidité LPP transformée en rente de vieillesse pour cause de surassurance
		607 Annexe	Abaissement du taux de conversion peu de temps avant le départ à la retraite anticipée Table chronologique des bulletins

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
102	06.11.2007		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 102
		608 Edition spéciale	Produits avec protection du capital dans le pilier 3a
103	04.12.2007		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 103
		609 Indications	Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP Adaptation à l'évolution des prix au 1er janvier 2008 des rentes de survivants et d'invalidité de la LPP
		610 610	Le 3e pilier ouvert aux personnes actives après l'âge de la retraite
		611	Réduction des cotisations LPP pour les chômeurs
		612	
		613	Entrée en vigueur le 1er décembre 2007 de la révision de la loi sur l'AVS introduisant le nouveau numéro d'assuré AVS
		614	Modifications du règlement sur l'AVS au 1 ^{er} janvier 2008, qui concernent aussi la prévoyance professionnelle
		615	Entrée en vigueur de la 5e révision de l'AI le 1 ^{er} janvier 2008
		616	Administration fédérale des contributions : Circulaire no. 17 sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.
		617 Prises de position	Perception d'un intérêt débiteur sur le retrait anticipé en vue de l'acquisition d'un logement
		618	Questions sur la poursuite de l'assurance dans le pilier 3a
		619 Jurisprudence	Compensation de rentes d'invalidité avec une prestation de sortie déjà versée en espèces
		620	Les bénéficiaires de retraites anticipées ont aussi droit à des rentes LPP pour enfants
		621	Qualification d'un associé majoritaire et gérant d'une Sàrl en droit de la prévoyance
		622 Annexes	Divorce: pas de partage en cas d'abus de droit Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle
104	05.03.2008		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 104
		623 Indications	Information interne: nouvelles cheffes dans la Surveillance Prévoyance professionnelle
		624	Union européenne/AELE : formulaire de l'Organe de liaison
		625 Prises de position	Questions relatives aux bénéficiaires selon l'art. 20a LPP
		626	Dépôt d'une prestation de libre passage
		627	Réserves de fluctuation de valeurs et amélioration de prestations
		628	« Securities lending »
		629	Conflits d'intérêts - Communication de l'autorité exerçant la surveillance directe de la
		630 Jurisprudence	Divorce, prise en compte des avoirs de prévoyance effectivement constitués pendant la durée du mariage et non pas des éventuels avoirs supplémentaires qu'un conjoint aurait dû accumuler, compétences respectives du juge du divorce et du tribunal des assurances
		631	Divorce et découverte d'un avoir de prévoyance postérieurement au jugement du tribunal cantonal des assurances (changement de jurisprudence)

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		632	Droit à la prestation de survivant LPP pour l'ex-conjoint seulement en cas de perte de soutien
		633	Survenance des cas d'assurance décès et invalidité
		634	Surindemnisation, gain présumé perdu et allocations pour enfants, personne domiciliée en Valais et travaillant dans le canton de Vaud
		635	Couverture d'assurance LPP et fin du droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage
		636	Pas de prescription de la rente complémentaire pour enfant si la rente d'invalidité n'est pas elle-même prescrite
		Annexes	Organigramme Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en pour cent Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle 1985 - 2008
105	09.05.2008		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 105
		637	Edition spéciale Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
106	19.05.2008		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 106
		638	Indications Rapport sur la prévoyance professionnelle des travailleurs atypiques
		639	Compilation des Bulletins sur la fiscalité de la prévoyance professionnelle
		640	Liste des unions homosexuelles à l'étranger et leur équivalence avec le partenariat enregistré suisse
		641	Nouvelle page internet de la Surveillance prévoyance professionnelle
		642	Indemnité de départ et cotisations
		643	Prises de position Jurisprudence Interprétation de l'art. 4, al. 4, LPP concernant une demande de versement en espèces par un indépendant
		644	Qualité pour recourir d'une institution de prévoyance dans la procédure concernant l'assurance-accidents
		645	Revenu pouvant encore être raisonnablement réalisé selon l'art. 24, al. 2, 2e phrase, OPP 2
		646	Moment du remplacement d'une rente d'invalidité par la rente de vieillesse en relation avec le relèvement de l'âge de la retraite des femmes
		647	Rachats suivis d'un divorce
		648	Précision de la jurisprudence sur la connexité temporelle
		649	Adaptation rétroactive du salaire annuel en raison d'un jugement pour une bénéficiaire de rente d'invalidité
		650	Annexe Tableaux de l'avoir de vieillesse LPP
		651	Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 104 : taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire
107	12.08.2008		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 107

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		652 Indications	Amélioration pour les travailleurs atypiques : modification de l'ordonnance OPP 2
		653	Invalidité: renvoi de l'art. 26 al. 1 LPP aux art. 28 al. 1 et 29 al. 1 à 3 LAI
		654	Internet : table chronologique : liens avec chaque bulletin de la prévoyance professionnelle
		655 Prises de position	Questions sur les art. 1j et 1k OPP 2 concernant les travailleurs atypiques
		656 Jurisprudence	Pas de consentement du conjoint pour le versement en capital de prestations de vieillesse provenant d'un compte de libre passage
		657	Divorce, cas de prévoyance et droit au maintien du salaire
		658	Droit de la femme divorcée en cas de perte de soutien
		659	Aucun droit à des dépens pour la procédure interne à la caisse de pensions
		660	Compensation du versement en espèces de la prestation de sortie avec une créance en dommages-intérêts contre l'assuré en qualité d'administrateur
108	27.10.2008		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 108
		661 Indications	Montants-limites valables dès le 1er janvier 2009
		662	Taux d'intérêt minimal de 2 % dès le 1er janvier 2009
		663	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2009
		664	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2009
		665	Adaptation des dispositions sur les placements dans la prévoyance professionnelle : modification de l'OPP 2 à partir du 1 ^{er} janvier 2009
		666	Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public : message du Conseil fédéral
		667 Prise de position	Versement anticipé suivi d'une retraite anticipée et de la reprise d'une activité professionnelle pour un nouvel employeur. Remboursement et rachat ?
		668 Jurisprudence	Réticence et alcoolisme
		669	Acceptation par l'institution de prévoyance soumise à prestation d'une prestation de sortie déjà versée à une institution de libre passage
		670	Distinction entre une fondation de prévoyance en faveur du personnel non enregistrée et un fonds de prévoyance patronal
		671	Prescription des bonifications de vieillesse et contrôle des dépens selon la LTF
		672	Cas de prévoyance : partage par moitié confirmé malgré la survenance d'un cas de prévoyance professionnelle
		673	Clause bénéficiaire en faveur du partenaire de même sexe dans le domaine surobligatoire de la prévoyance professionnelle et du libre passage
			Nouvelle tablette valable à partir du 1er janvier 2009 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de Chiffres repères 2009 dans la prévoyance professionnelle
			Chiffres repères 1985-2009 dans la prévoyance professionnelle
			Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
		Annexes	

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
109	19.12.2008	674	Edition spéciale Bulletin de la prévoyance professionnelle no 109 Prescriptions de placement dans la prévoyance professionnelle
110	15.01.2009	675	Indications
		676	
		677	Prises de position
		678	
		679	
		680	Jurisprudence
		681	
		682	
		683	
111	06.04.2009	684	Indication Adaptation des dispositions d'ordonnance sur le droit collectif aux réserves de fluctuation en cas de transfert d'espèces lors d'une liquidation partielle
		685	Prises de position
		686	
		687	Jurisprudence
		688	
		689	
		690	
		691	
		692	
		693	
		694	
		695	Annexe Tableaux 2009 de l'avoir de vieillesse LPP
112	28.05.2009	696	Bulletin de la prévoyance professionnelle no 112 Extension de l'Accord entre la Suisse et la Communauté européenne sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie dès le 1 ^{er} juin 2009

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		697	Prise de position
		698	Jurisprudence
		699	Résiliation d'une convention d'affiliation ; déduction suite à un découvert ; principe de l'égalité devant la loi ; admissibilité d'une correction d'écriture comptable faite après coup et d'un débit ultérieur ; prescription et novation
		700	Compensation de la prestation de sortie avec une créance en dommages-intérêts pour cotisations impayées
113	02.07.2009		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 113
		701	Indications
		702	Application des nouvelles dispositions de l'OPP 2 sur la liquidation partielle
		703	Précisions au sujet du bulletin n° 112 ch. 697 : versements dans une institution de libre passage
			Divorce : compétence du tribunal de la prévoyance professionnelle pour des prétentions en dommages-intérêts en cas de versement en espèces de la prestation de sortie intervenu de manière contraire au droit
114	05.10.2009		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 114
		704	Indications
		705	Compilation des Bulletins sur le libre passage, les versements en espèces et en capital
		706	Prises de position
		707	Informations à fournir à l'institution suppléative lors de l'ouverture d'un compte de libre passage (art. 4 al. 2 LFLP)
		708	Aliénation du logement à un prix volontairement inférieur au prix courant du marché immobilier et remboursement du versement anticipé (art. 30d al. 1 let. a LPP)
		709	Rentes d'invalidité : let. f des dispositions transitoires de la modification du 3 octobre 2003 de la LPP (1re révision LPP)
		710	Pas de prise en compte des indemnités journalières d'une assurance perte de gain (LCA) dans le calcul de surindemnisation et pas de report des prestations d'invalidité de la prévoyance professionnelle
		711	Pas de droit à des intérêts en cas de transfert de fonds libres
			Résiliation de la convention d'affiliation, maintien du contrat d'affiliation en ce qui concerne les rentiers
115	24.11.2009		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 115
		712	Indications
		713	Modification de la loi sur le libre passage dès le 1 ^{er} janvier 2010, suite à l'initiative parlementaire «Ne pas discriminer les travailleurs âgés. Modification de la loi sur le libre passage»
			Le taux d'intérêt minimal restera à 2 % en 2010

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		714	Adaptation à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2010 des rentes de survivants et d'invalidité de la LPP
		715	
		716	Prises de position
		717	Pas d'adaptation des montants-limites pour 2010
		718	questions relatives à la modification de loi sur le libre passage
			Cotiser au pilier 3a au-delà de l'âge ordinaire de la retraite
			Partage des prestations de sortie en cas de divorce et versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement : quid lorsque la prestation de sortie ne couvre pas la créance de compensation au sens de l'art. 122 CC ?
		719	Contribution des rentiers à l'assainissement d'une institution de prévoyance ; interprétation de l'art. 65d LPP
			Nouvelle tabelle valable à partir du 1er janvier 2010 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
			Chiffres repères 2010 dans la prévoyance professionnelle
			Chiffres repères 1985-2010 dans la prévoyance professionnelle
			Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
116	28.01.2010		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 116
		720	Indications
		721	Actualisation du mémento 6.06 du Centre d'information AVS/AI : assurance facultative
		722	Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce : ouverture de la consultation
		723	Situation financière des institutions de prévoyance en 2008
		724	Prise de position
			Compilation des Bulletins 101-116
			Institutions de libre passage : retrait intégral de la prestation de vieillesse, au lieu d'un versement anticipé partiel pour le logement, dans les cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite
			Personne exerçant une activité indépendante : pas de versement anticipé partiel possible pour des investissements dans l'entreprise
		725	Jurisprudence
		726	Début du délai de prescription de la créance de cotisations après l'affiliation à l'institution supplétive selon l'art. 12 LPP
		727	Divorce : conditions permettant de déroger au partage par moitié des avoirs du 2 ^e pilier
		728	Participation de l'institution de prévoyance à la procédure devant l'autorité précédente selon
		729	l'art. 25a LFLP en tant que condition de la qualité pour recourir dans la procédure devant le TF
			Repartition de la perte d'intérêts sur un versement anticipé intervenu pendant la durée du mariage pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		730	Obligation de l'institution de prévoyance d'exiger le jugement de divorce avant de procéder à un versement anticipé à un conjoint divorcé et de contrôler l'exécution du partage de la prévoyance éventuellement ordonné ?
117	31.03.2010		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 117
		731 Indications	Adoption parlementaire de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle: renforcement de la surveillance et amélioration de la transparence
		732	Internet : archives LPP avec notamment les messages LPP, LFLP et propriété du logement
		733 Prises de position	Assujettissement à la prévoyance professionnelle et droit international
		734	Transmission de la prestation de sortie : nombre de comptes ou de polices de libre passage auprès de la même institution de libre passage (art. 12 OLP)
		735	Versement anticipé pour le logement suivi d'un versement en espèces comme indépendant puis d'un rachat
		736	Liquidation partielle : interprétation de l'art. 27h, al. 1, 3e phrase, OPP 2
		737 Jurisprudence	Interprétation de l'art. 20a, al. 1, LPP concernant la relation entre un orphelin selon l'art. 20 LPP et la compagne de l'assuré décédé désignée en qualité de bénéficiaire
		738	Obligation de verser la prestation préalable selon l'art. 26, al. 4, LPP
		739	Changement de jurisprudence concernant le délai de prescription des cotisations selon l'art. 41 LPP et la compétence pour juger des prétentions en réparation consécutives à une violation du contrat d'affiliation
		740	Compensation du droit à une retraite anticipée avec la créance en réparation du dommage basée sur l'art. 52 LPP
118	02.06.2010		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 118
		741 Indications	Application des nouveaux règlements communautaires n° 883/2004 et 987/2009 au sein de l'UE depuis le 1er mai 2010 – Conséquences pour la Suisse
		742	Augmentation des cotisations des chômeurs à la prévoyance professionnelle obligatoire
		743	Nouveau chef du domaine Prévoyance vieillesse et survivants dès le 1er juillet 2010
		744 Prises de position	Etablissement à son compte par étapes et délai d'une année pour le versement en espèces
		745	Pas de versement anticipé pour le logement en cas de société civile immobilière selon le droit français
		746	Inscription au bilan d'une garantie de l'employeur en cas de découvert
		747 Jurisprudence	Pas de splitting de l'avoir déposé auprès d'une institution de libre passage
		748	Procédure de divorce, suicide et rente de conjoint survivant
		749	Principe du partage par moitié du 2e pilier en cas de divorce et motifs de refus du partage
		750	Rentes pour enfants d'invalidité, prescription, connaissance par la caisse de l'existence
		751	Bénéficiaires selon l'art. 20a LPP et admissibilité d'une exigence formelle supplémentaire dans le règlement

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		752	Effets sur la prévoyance professionnelle surobligatoire d'un refus de coopérer à l'instruction dans l'AI
		753	Surindemnisation dans la prévoyance professionnelle surobligatoire: prise en compte d'une rente de vieillesse de l'AVS ?
		754	Relation des prestations réglementaires d'une institution de prévoyance enveloppante avec les prestations minimales légales
		755	Liquidation partielle selon l'ancien art. 23 LFLP
119	06.07.2010		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 119
		756 Prises de position	Mise en œuvre de la réforme structurelle : surveillance des institutions nouvellement créées d'ici fin 2011
		757	Pas de versement anticipé pour acquérir un camping-car, un mobil-home ou une caravane
		758 Jurisprudence	Renvoi d'office au juge du divorce lorsque le juge des assurances constate que le partage des prestations de sortie est impossible
		759	Divorce : pas de partage du pilier 3a (prévoyance individuelle liée) selon l'art. 122 CC
		760	Contrôle de la réaffiliation par l'institution suppléative
		761	Inadmissibilité du maintien de la prévoyance étendue (pilier 2b) par des cotisations ou des rachats au-delà de l'âge ordinaire de la retraite lorsque la personne assurée touche déjà des prestations de vieillesse de l'assurance de base (pilier 2a)
		762	Pas de délai de préavis pour la prise en compte d'un revenu pouvant être raisonnablement réalisé selon l'art. 24, al. 2, 2e phrase, OPP 2
120	18.10.2010		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 120
		763 Indication	Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2011 des mesures pour les travailleurs âgés
		764	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2011
		765	Modification des art. 24 OPP 2 (surassurance après avoir atteint l'âge de la retraite) et 60b OPP 2 (rachats par des personnes arrivant de l'étranger) dès le 1 ^{er} janvier 2011
		766	Modification de l'ordonnance sur le libre passage dès le 1 ^{er} janvier 2011 : de meilleures possibilités de placement pour le capital de libre passage
		767	Maintien du taux d'intérêt minimal à 2 % pour 2011
		768	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2011
		769	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2011
		770	Code de procédure civile suisse en vigueur dès le 1 ^{er} janvier 2011 : extraits concernant le partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce ou de dissolution judiciaire du Calcul des prestations de vieillesse, principes de la bonne foi et de l'égalité de traitement
		771 Jurisprudence Annexes	Nouvelle tablette valable à partir du 1 ^{er} janvier 2011 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de Chiffres repères 2011 dans la prévoyance professionnelle

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
121	06.01.2011		<p>Chiffres repères 1985-2011 dans la prévoyance professionnelle</p> <p>Tableaux 2011 pour l'avoir de vieillesse LPP</p> <p>Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %</p> <p>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 121</p>
		772	Indications
		773	
		774	
		775	prise de position
		776	Jurisprudence
		777	
		778	
		779	
		780	
			Erratum
122	01.06.2011		<p>Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 120 : taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire</p> <p>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 122</p>
		781	Prises de position
		782	
		783	
		784	Jurisprudence
		785	
		786	
		787	
		788	
		789	

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
123	19.07.2011		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 123
		790	Indication Entrée en vigueur de la réforme structurelle et du financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public
		791	Rapport de recherche: les frais de gestion de la fortune dans le 2e pilier
		792	Prise de position Modification de l'art. 60b OPP 2 : précision du Bulletin n° 120 ch. 765 (personnes arrivant de l'étranger)
		793	Jurisprudence Rente de survivant pour le/la concubin/e: conditions réglementaires à remplir avant le départ à la retraite
		794	Demande de dommages-intérêts par une institution de prévoyance contre un office AI
		795	Assurance prolongée et début de l'assurance obligatoire pour les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage ; institution de prévoyance compétente
		796	Versement en espèces de la prestation de sortie en cas d'activité indépendante à l'étranger ?
124	15.09.2011		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 124
		797	Indications Abaissement du seuil d'accès au 2ème pilier : une seconde étude en tire un bilan positif
		798	Modification de la loi sur les banques : garantie des dépôts
		799	Prises de position Travailleurs âgés : questions-réponses en relation avec les nouveaux art. 33a et 33b LPP en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2011
		800	Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public: questions-
		801	Transfert de propriété du logement à un bénéficiaire au sens du droit de la prévoyance ; quid de l'obligation de rembourser ?
		802	Jurisprudence Indemnité équitable, transmission au juge des assurances, renvoi d'office au juge du divorce
		803	Action en complément d'un jugement de divorce étranger, prestation compensatoire du droit français
		804	Institution suppléative LPP, pas d'intérêt moratoire sur le montant versé après coup au titre de rentes d'invalidité
			Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 122 ch. 789 : référence du jugement
125	14.12.2011		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 125
		805	Indications Taux d'intérêt minimal de 1,5 % à partir du 1er janvier 2012
		806	Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2012 du premier train de mesures de la 6e révision de la loi sur l'assurance-invalidité (révision 6a) : conséquences pour la prévoyance professionnelle
		807	Pas d'adaptation des rentes LPP de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix pour le 1 ^{er} janvier 2012
		808	Pas d'adaptation des montants-limites pour 2012
		809	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation inchangé pour 2012
		810	Procédure de consultation sur la révision partielle du CO : droit de la prescription

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		811	Nomination des membres de la nouvelle Commission de haute surveillance LPP
		812	Affaire interne : Domaine Affaires internationales et prévoyance professionnelle
		813	Choix des stratégies de placement, développement du marché
		814	Traitement des contingent convertibles (CoCo Bonds) conformément aux prescriptions de placement de l'OPP2
		815	Affiliation à la prévoyance professionnelle (2e pilier) – rappel de quelques principes
		816	Réforme structurelle: application des nouvelles dispositions de l'OPP 2 aux institutions de libre passage et à celles du pilier 3a
		817	Concubinage et rente de survivant: notions de «communauté de vie» et de «ménage»
		818	Un versement en espèces de faible importance (art. 5 al. 1 let. c LFLP) n'empêche pas le partage des prestations de sortie en cas de divorce
		819	Droit du conjoint divorcé à des prestations pour survivants lorsque le jugement de divorce prévoit des contributions d'entretien limitées dans le temps
		820	Imposition des versements en capital du 2e pilier contraires aux exigences légales
			Nouvelle tabelle valable à partir du 1er janvier 2012 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de Chiffres repères 2012 dans la prévoyance professionnelle
			Chiffres repères 1985-2012 dans la prévoyance professionnelle
			Tableaux 2012 pour l'avoir de vieillesse LPP
			Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
126	26.01.2012		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 126
		821	Indications
		822	Tâches dévolues à l'OFAS suite à l'entrée en fonction de la Commission de haute surveillance au 1er janvier 2012
		823	Le rapport sur l'avenir du 2e pilier soumis à une procédure d'audition jusqu'au 9 mars 2012
		824	Situation financière des institutions de prévoyance en 2010
		825	« Newsletter » lors de la sortie du Bulletin
		826	Maintien correct de la prévoyance après la sortie de l'institution de prévoyance
		827	Cotisations au pilier 3a pour les personnes qui travaillent au-delà de l'âge ordinaire de la Faut-il travailler plus de 3 mois pour cotiser au pilier 3a?
		828	Conditions essentielles de la police de libre passage et conclusion du contrat d'assurance; les fournisseurs de polices de libre passage ne sont pas tenus de maintenir la prévoyance professionnelle obligatoire sous forme d'assurance pour les cas d'invalidité
127	29.03.2012		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 127
		829	Indications
			Rapport sur l'avenir du 2e pilier: prolongation de l'audition jusqu'au 30 avril 2012

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		830	Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (ALCP) – Entrée en vigueur le 1er avril 2012 des nouveaux règlements (CE) n° 883/04 et n° 987/09 de coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale
		831	Prise de position
		832	Jurisprudence
		833	L'entraide administrative selon les accords bilatéraux Suisse/UE et Suisse/AELE
		834	Information et procédure: en cas de contestation relative au droit à l'information, l'assuré doit saisir l'autorité de surveillance et non pas le tribunal des assurances
		835	La rente de partenaire selon l'art. 20a LPP peut être soumise à plusieurs conditions supplémentaires: notion de «ménage commun»
		836	La rente de partenaire selon l'art. 20a LPP peut être soumise à plusieurs conditions supplémentaires: notion de «soutien considérable»
		837	LPP: une longue gestation et une naissance difficile (auteur: Jean-Paul Caille)
128	02.07.2012		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 128
		838	Jürg Brechbühl nouveau directeur de l'OFAS
		839	Mise en œuvre de la révision 6a de la LAI : questions-réponses
		840	Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public: questions-
		841	Remplacement d'une rente réglementaire d'invalidité par une rente réglementaire de vieillesse: à 62 ou 64 ans pour les femmes?
		842	Disposition réglementaire sur l'adaptation au renchérissement des rentes d'invalidité
129	12.09.2012		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 129
		843	Devoir de diligence de l'institution de prévoyance lors du versement d'une prestation en capital LP & LPP:prévoyance professionnelle, poursuite, saisie et faillite (auteur: Jérôme Piegai)
		844	Nouvelle publication : recommandations pour améliorer la transparence des coûts conformément à l'art. 48a, al. 3, OPP 2
		845	Résultats de l'audition sur le rapport sur l'avenir du 2e pilier
		846	Précision concernant le Bulletin n° 116 ch. 720 et le mémento 6.06 ch. 4: assurance facultative des membres de la famille d'un exploitant agricole (art. 1j, al. 3, OPP 2)
		847	Exportation des rentes d'invalidité de la prévoyance professionnelle
		848	Est-il possible d'obtenir un versement en espèces selon l'art. 5, al. 1, let. c, LFLP après un versement anticipé pour le logement ?
		849	Prestation de sortie en cas de découvert lors d'une liquidation partielle
130	29.11.2012		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 130
		850	Retraite anticipée ou rente d'invalidité ?
		851	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2013
		852	Maintien du taux d'intérêt minimal à 1,5 % pour 2013
			Modification de la marge du taux d'intérêt technique (art. 8 OLP) dès le 1er janvier 2013

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		853	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix
		854	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour l'année 2013
		855	Prévoyance professionnelle : deux mesures de protection mises en consultation
		Annexes	
			Nouvelle tabelle valable à partir du 1 ^{er} janvier 2013 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de Chiffres repères 2013 dans la prévoyance professionnelle
			Chiffres repères 1985-2013 dans la prévoyance professionnelle
			Tableaux 2013 pour l'avoir de vieillesse LPP
			Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
131	05.03.2013		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 131
		856	Indications
		857	Acceptation par le peuple et les cantons de l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives»
		858	Amélioration de la prévoyance des artistes : entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2013 de l'art. 9 de la loi sur l'encouragement de la culture et de ses dispositions d'application
		859	Abonnement papier : nouvelle personne de contact
		860	Remboursement du versement anticipé en cas d'invalidité imminente
			Travail atypique, culture et prévoyance professionnelle
132	28.05.2013		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 132
		861	Indication
		862	Les exigences à remplir par les gestionnaires de fortune ont été précisées : modification de l'art. 48f OPP 2
		863	13e salaire et bonus versé en actions
		864	Pas de prestation de survivant pour le/la concubin/e qui perçoit déjà une rente de veuf/veuve
		865	Obligation de vérification d'une institution de prévoyance en cas de versement anticipé
		866	Versement rétroactif d'intérêts sur l'avoir de vieillesse dans une caisse de pension en Réclamation d'une prestation de libre passage se trouvant sur un compte de libre passage par l'institution de prévoyance tenue de fournir des prestations en cas de décès
133	04.07.2013		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 133
		867	Indications
		868	Le Conseil fédéral concrétise la réforme Prévoyance vieillesse 2020
		869	Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public: prolongation de
		870	Mieux partager la prévoyance professionnelle en cas de divorce
		871	Abonnement papier: nouvelle personne de contact
		872	Qualité pour recourir contre l'approbation d'un règlement de liquidation partielle
			Composition irrégulière du tribunal

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
134	28.11.2013		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 134
		873	Indications
		874	Augmentation du taux d'intérêt minimal à 1,75 % dès le 1 ^{er} janvier 2014
		875	Prévoyance vieillesse 2020: le Conseil fédéral lance la procédure de consultation
		876	Mise en œuvre de l'initiative sur les rémunérations abusives: l'ordonnance entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2014
		877	Nouvelles normes comptables pour les institutions de prévoyance professionnelle: modification de l'art.47 OPP2
		878	Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix pour le 1 ^{er} janvier 2014
		879	Montants-limites inchangés en 2014
		880	Prise de position
		881	Fonds de garantie LPP: taux de cotisation pour 2014
		882	Renonciation à une rente de survivant en vue de l'obtention d'un capital-décès?
		883	Distribution de fonds libres et traitement des assurés ayant choisi le versement en capital
		884	Versement en espèces d'une prestation de libre passage à un indépendant divorcé
		885	Versement en espèces à un assuré divorcé d'une prestation de sortie non partagée: violation du devoir de diligence par l'institution de prévoyance (ou de libre passage)?
			Partage de la prévoyance: suspension de la procédure de partage en raison d'une procédure de recours pendante concernant une rente AI
			Examen d'une éventuelle indexation des rentes réglementaires
			Nouvelle tablette valable à partir du 1er janvier 2014 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de Chiffres repères 2014 dans la prévoyance professionnelle
			Chiffres repères 1985-2014 dans la prévoyance professionnelle
			Tableaux 2014 pour l'avoir de vieillesse LPP
			Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
135	17.02.2014		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 135
		886	Indication
		887	Prises de position
		888	Coûts pour les entreprises de la réglementation du 2e pilier
		889	Transfert de la prestation de sortie dans deux institutions de libre passage: communication des données et répartition des obligations de rembourser dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement
			Versement anticipé pour l'installation d'une pompe à chaleur
			Le point sur le droit de l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
136	23.06.2014		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 136

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		890	Indications
		891	Mise en œuvre de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) pour les institutions de prévoyance
		892	Prise de position
		893	Nouveaux numéros de téléphone à l'OFAS
		894	Transfert des comptes et des polices du pilier 3a à l'âge de 59/60 ans, interprétation de l'art. 3, al. 2, let. b, OPP 3
		895	Transfert partiel des avoirs de la prévoyance liée dans le 2ème pilier, interprétation de l'art.3, al. 2, let. b, OPP 3
		896	Délai d'un an pour demander le versement en espèces en cas de démarrage d'une activité lucrative indépendante : évolution de la pratique en vigueur
		897	Jurisprudence
			Application d'un taux d'intérêt nul selon le principe d'imputation en l'absence de découvert
			Bénéficiaires selon les art. 20a LPP et 2 OPP 3 : notion d'entretien substantiel
			Bonus et salaire assuré dans la prévoyance plus étendue
137	20.11.2014		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 137
		898	Indications
		899	Le Conseil fédéral adopte le message relatif à la réforme Prévoyance vieillesse 2020
		900	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2015
		901	Maintien du taux d'intérêt minimal à 1,75 % pour 2015
		902	Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP
		903	Fonds de garantie LPP: taux de cotisation inchangés pour 2015
		904	Prise de position
		905	Nouvelle circulaire de l'AFC sur le libre passage
		906	Versement en espèces en cas de démarrage d'une activité lucrative indépendante – vérifications à effectuer par les institutions de prévoyance et les institutions de libre passage
		907	Intérêt nul sur les avoirs de vieillesse dans des institutions de prévoyance enveloppantes
		908	Liquidation partielle – transfert de risques actuariels
			Prestations d'invalidité – disposition transitoire de la 1re révision LPP
			Prescription de prestations d'invalidité – droit fondamental à la rente
			Annexes
			Nouvelle tablette valable à partir du 1.1.2015 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
			Chiffres repères 2015 dans la prévoyance professionnelle
			Chiffres repères 1985-2015 dans la prévoyance professionnelle
			Tableaux 2015 de l'avoir de vieillesse LPP
			Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %
138	16.03.2015		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 138
		909	Indications
		910	Tenue régulière de la comptabilité – art. 47, al. 4, OPP 2
		911	Message du Conseil fédéral concernant une modification de la LFLP : les assurés qui choisissent leur stratégie de placement doivent en assumer les risques
			Prises de position
			Intérêts compensatoires et moratoires sur la prestation de sortie à transférer en cas de divorce

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		912	Divorce: recours au pilier 3a pour financer un compte au nom des enfants
		913	Avoirs du 2e pilier en relation avec la Suisse et le Liechtenstein
		914	Fratrie, demi-fratrie et quasi-fratrie dans la prévoyance professionnelle
		915	Questions relatives à la modification de l'OPP 2 du 6 juin 2014: adaptation des prescriptions de placement
		916	Jurisprudence
139	09.07.2015		Rente complémentaire pour les enfants recueillis par un assuré invalide
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 139
		917	Indications
			Taxe de surveillance due à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) en vertu de l'art. 64c LPP en relation avec l'art. 7 OPP 1
		918	Réduction des cotisations LPP pour les chômeurs
		919	Prise de position
			Garantie des dépôts auprès des fondations de libre passage et des fondations du pilier 3a
		920	Jurisprudence
			Versement en capital en cas de transformation de la rente d'invalidité en une rente de vieillesse?
		921	Prestations d'invalidité – changement de statut dans l'assurance-invalidité lorsqu'une rente est en cours
		922	Excursus
			Tableau synoptique du droit de la prévoyance professionnelle avec aperçu de la jurisprudence (Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS)
140	12.11.2015		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 140
		923	Indications
			Baisse du taux d'intérêt minimal à 1,25 % dès 2016
		924	Révision du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce
		925	Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP
		926	Montants-limites inchangés en 2016
		927	Fonds de garantie LPP: taux de cotisation inchangés pour 2016
		928	Jurisprudence
			Salaire assuré dans la prévoyance plus étendue et prestation de sortie
		929	Retrait anticipé pour l'amortissement d'une hypothèque suivi de l'augmentation d'une autre hypothèque sur le même objet
		930	Réduction pour surindemnisation et salaire social
		931	Choix des stratégies de placement – Examen des stratégies de placement par l'expert en matière de prévoyance professionnelle sous l'angle du respect des principes d'adéquation et de collectivité
		932	Pas d'obligation pour l'institution de prévoyance tenue à prestation d'exiger la restitution de la prestation de sortie
		933	Deux arrêts sur le pilier 3a et l'invalidité

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		Annexes	
141	27.04.2016		<p>Nouvelle tablette valable à partir du 1.1.2016 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance</p> <p>Chiffres repères 2016 dans la prévoyance professionnelle</p> <p>Chiffres repères 1985-2016 dans la prévoyance professionnelle</p> <p>Tableaux 2016 de l'avoir de vieillesse LPP</p> <p>Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %</p>
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 141
142	07.07.2016	934 Indication	Initiative parlementaire « Permettre aux fonds de bienfaisance de jouer leur rôle » - Entrée en vigueur des nouvelles dispositions au 1er avril 2016
		935 Prise de position	Questions-réponses sur l'art. 89a CC révisé par l'initiative « Permettre aux fonds de bienfaisance de jouer leur rôle »
		936 Excursus	Chronologie de l'initiative Pelli
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 142
		937 Indication	Révision du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce – entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2017
		938 Prises de position	Versement anticipé d'avoirs du pilier 3a pour des rénovations et transformations dans le cadre de l'EPL
		939	Transfert de la prestation de sortie en cas d'activités multiples
		940	Pilier 3a aussi pour les militaires en service long recevant des APG
		941 Jurisprudence	Prescription
		942	Compensation
		943	Constitution de provisions pour les rentiers en cas de liquidation partielle
		944	Invalidité en cas de travail à temps partiel
		945	Importance de documents originaux pour la vérification de l'authenticité d'une signature
		946	La simple institution d'héritier dans un testament ne suffit pas à constituer une clause
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 143
143	15.11.2016	947 Indications	Baisse du taux d'intérêt minimal à 1 % dès 2017
		948	Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP
		949	Montants-limites inchangés en 2017
		950	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2017
		951	Jurisprudence allemande sur la part surobligatoire du 2e pilier
		952 Prise de position	Questions-réponses touchant la révision du partage de la prévoyance
		953 Jurisprudence	Conséquences du versement en espèces en l'absence de motif d'un tel versement

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		954	Obligation de remboursement des institutions de prévoyance en cas de prestation de libre passage créditez par erreur
		955	EPL, divorce et vente à perte du logement
		Annexes	Nouvelle tabelle valable à partir du 1er janvier 2017 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2015-2017 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2017 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2017 pour l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %.
144	13.04.2017		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 144
		956	Informations internes : nouvelle cheffe dans la prévoyance professionnelle
		957	Extension à la Croatie de l'Accord entre la Suisse et la Communauté européenne sur la libre circulation des personnes dès le 1er janvier 2017
		958	Révision du partage de la prévoyance en cas de divorce : dernières informations
		959	Informations aux institutions de prévoyance : précision sur le prélèvement de l'impôt à la source sur les prestations de la prévoyance professionnelle versées à des employés du service public (encore en activité ou non) résidents en Allemagne
		960	Jurisprudence allemande sur le traitement fiscal des cotisations et des prestations de la prévoyance professionnelle suisse
		961	Révision de la loi sur l'assurance-accidents et conséquences sur le 2e pilier
		962	Procédure de consultation sur la modernisation de la surveillance dans le 1er pilier et l'optimisation de la surveillance dans le 2e pilier
		963	Réforme de la prévoyance vieillesse 2020
		964	EPL : travaux effectués par l'assuré
		965	Report du paiement de la rente d'invalidité : changement de jurisprudence
		966	Divorce et circonstances justifiant le refus du partage
145	31.08.2017		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 145
		967	2e pilier: le Conseil fédéral réglemente le choix des stratégies de placement et facilite le remboursement d'avoirs de prévoyance
		968	Prévoyance vieillesse 2020 : ordonnance en consultation
		969	Améliorer et unifier l'aide au recouvrement des créances d'entretien: consultation
		970	Jurisprudence allemande sur le traitement fiscal des cotisations et des prestations de la prévoyance professionnelle suisse
		971	Affiliation volontaire des assurés sortants en cas de chômage
		972	Indemnité pour vacances non prises et salaire assuré LPP

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		973	Rétrocessions : le droit à la restitution se prescrit par dix ans
		974	Liquidation partielle d'une fondation commune : critère du nombre de contrats d'affiliation résiliés
146	23.11.2017		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 146
		975 Indications	Modification au 1.1.2018 de l'art. 64c LPP sur la taxe de surveillance de la CHS PP
		976	Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		977	Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP
		978	Montants-limites inchangés pour 2018
		979	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation inchangés pour 2018
		980 Jurisprudence	Début du droit à la rente d'invalidité de la prévoyance plus étendue et art. 29, al. 1, LAI
		981 Annexes	Délai réglementaire pour demander une prestation en capital
			Nouvelle tabelle valable à partir du 1.1.2018 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
			Chiffres repères 2018 dans la prévoyance professionnelle
			Chiffres repères 1985-2018 dans la prévoyance professionnelle
			Tableaux 2018 de l'avoir de vieillesse LPP
			Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
147	19.04.2018		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 147
		982 Indications	Brochure « Prestation de libre passage : n'oubliez pas vos avoirs de prévoyance ! »
		983	Avis de droit sur la question des intérêts négatifs sur des comptes de libre passage sous forme d'épargne pure
		984	Nouvelles directives de la CHS PP concernant les mesures destinées à résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle
		985 Prise de position	Questions-réponses sur le partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce
		986 Jurisprudence	La réduction de rentes en cours n'est admissible qu'en cas de découvert
		987	Divorce : intérêts compensatoires aussi pour les avoirs dans des institutions de libre passage
148	13.09.2018		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 148
		988 Indication	Stabilisation de l'AVS (AVS 21) : avant-projet en consultation
		989 Prise de position	Retrait EPL pour une véranda
		990 Jurisprudence	Nouvelle méthode mixte dans l'assurance-invalidité et détermination du taux d'invalidité dans la prévoyance professionnelle
		991	Interruption du lien temporel entre incapacité de travail et invalidité ultérieure
		992	Liquidation partielle : droit des membres du collectif sortant aux provisions techniques

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		993	Obligations contractuelles de l'employeur après la résiliation du contrat d'affiliation lorsque la caisse de pensions est exclusivement composée de rentiers
		994	Excusus Travail à temps partiel et prévoyance professionnelle (<i>Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS</i>)
149	27.11.2018		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 149
		995	Indications Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2019
		996	Prévoyance professionnelle : le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		997	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2019
		998	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2019
		999	Jurisprudence Calcul de surindemnisation : inexploitabilité d'une capacité de travail résiduelle de 10 %
		1000	Liquidation partielle : formation de nouvelles réserves actuarielles en cas de changement fondamental de la capacité de risque d'une institution de prévoyance
		1001	Institution de prévoyance de droit public : dissolution de la réserve « Fonds de renchérissement » et attribution de l'excédent
		1002	Violation de l'obligation de déclarer et conséquences du retrait
			Annexes Nouvelle tablette valable à partir du 1.1.2019 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2019 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2019 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2019 de l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
150	23.05.2019		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 150
		1003	Editorial Indications Editorial du directeur de l'OFAS Jürg Brechbühl
		1004	Brève rétrospective
		1005	Fin de la version papier du Bulletin de la prévoyance professionnelle
		1006	Prise de position Brexit et versement en espèces
		1007	Cotisations de l'employeur et pluralité de plans de prévoyance selon l'art. 1d OPP 2
		1008	Pas de prise en compte de l'indemnité de départ dans le calcul de surindemnisation
		1009	Divorce : pas de droit à un part du 2 ^e pilier pour le conjoint qui a manqué gravement à son obligation de contribuer à l'entretien de la famille
		1010	Le partenaire bénéficiaire doit pouvoir attester d'une communauté de vie d'une durée minimale de cinq ans
		1011	Pas d'intérêts moratoires en cas de prétention récursoire de l'institution de prévoyance tenue de verser la prestation préalable

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		1012 Excusus	Les frontaliers et la prévoyance professionnelle suisse (Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS).
151	16.12.2019		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 151
		1013 Indications	Stéphane Rossini, nouveau directeur de l'OFAS
		1014	Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		1015	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2020
		1016	Montants-limites inchangés en 2020
		1017	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2020
		1018	Plus de flexibilité pour les fondations de placement
		1019	Message sur la modernisation de la surveillance dans le 1er pilier et optimisation dans le 2 ^e pilier
		1020	Révision du droit de la prescription:nouvelle formulation de l'art. 52, al. 2, LPP dès le 1 ^{er} janvier 2020
		1021	Entrée en vigueur de la loi sur les établissements financiers et de la loi sur les services financiers : conséquences pour les institutions de prévoyance
		1022	Entrée en vigueur des mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de négligence de l'obligation d'entretien
		1023	Le Conseil fédéral adopte le message relatif à la stabilisation de l'AVS (AVS 21)
		1024	Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation sur la réforme de la prévoyance professionnelle
		1025	Consultation sur l'actualisation de 3 ordonnances sur la prévoyance professionnelle
		1026 Jurisprudence	Partage de la prévoyance : le dépôt de la demande de divorce comme date déterminante pour la procédure de divorce en cours
		1027	Conditions d'exemption de l'obligation de s'assurer pour les salariés qui exercent leur activité professionnelle principale à l'étranger
		Annexes	Nouvelle tablette valable à partir du 1 ^{er} janvier 2020 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2020 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2020 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2020 pour l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %.
152	06.05.2020		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 152
		1028 Indications	Coronavirus et prévoyance professionnelle
		1029	Brexit

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		1030	Entrée en vigueur de la réforme des prestations complémentaires dès le 1 ^{er} janvier 2021
		1031	Prises de position
		1032	Questions-réponses sur le Coronavirus et la prévoyance professionnelle
		1033	Questions-réponses concernant l'art. 47a LPP (réforme des PC)
		1034	Risques climatiques et devoir de diligence des institutions de prévoyance
		1035	Jurisprudence
		1036	Liquidation partielle - qualité d'une veuve pour contester une décision de liquidation partielle, montant de la « provision pour cas d'invalidité en suspens », interprétation et inscription au bilan d'un accord de contribution (« contribution agreement »)
		1035	Liquidation partielle - droit collectif du personnel sortant à la réserve de fluctuation
		1036	Famille et prévoyance professionnelle : tableau synoptique
			(Auteur : Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS)
153	16.09.2020		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 153
		1037	Prévoyance professionnelle : actualisation d'ordonnances
		1038	Prises de position
		1039	Modification du 26 août 2020 concernant les placements dans les infrastructures : interprétation des art. 53 et 55 OPP 2
		1040	Questions et réponses concernant l'art. 47a LPP
		1041	Art. 5, al. 1, let. a, LFLP : preuve du départ définitif de Suisse et devoir de diligence de l'institution de prévoyance
		1042	Divorce : pas de versement d'une prestation de sortie auprès d'une institution de prévoyance si l'assuré de cette dernière est déjà à la retraite
		1043	Jurisprudence
		1044	Liquidation partielle d'une fondation collective par suite de la résiliation du contrat d'affiliation - Participation du personnel
		1043	Pas d'intérêt moratoire sur des frais d'administration extraordinaires
		1044	Bulletin de la prévoyance n° 144.
154	18.12.2020		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 154
		1045	Indications
		1046	Message sur la réforme de la prévoyance professionnelle LPP 21
		1047	Coronavirus: mesures dans le domaine de la prévoyance professionnelle
		1048	Coronavirus : sécurité accrue pour l'Institution suppléative LPP
		1049	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2021
		1050	Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		1051	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2021
		1052	Entrée en vigueur de la modification de la LPGA : incidences sur le 2e pilier
		1053	Fonds de garantie LPP: taux de cotisation pour 2021
		1054	Brexit et versement en espèces
			Modifications d'ordonnance pour l'introduction d'un système de rentes linéaire

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		1055	Mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de manquement à l'obligation d'entretien
		1056	Jurisprudence Aucun droit de l'enfant majeur à un versement direct de la rente d'invalidité pour enfant par l'institution de prévoyance
			Annexes Nouvelle tablette valable à partir du 1.1.2021 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2021 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2021 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2021 de l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
155	12.05.2021		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 155
		1057	Prises de position Questions-réponses sur les nouvelles obligations d'annoncer incombant aux institutions de prévoyance ou de libre passage en cas de négligence de l'obligation d'entretien conformément aux art. 40 LPP, 24fbis LFLP et 5, 13 et 14 de l'Ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAIR) Réforme des PC: remboursements facilités des retraits EPL
		1058	
		1059	Jurisprudence Examen par le TF des directives de la CHS PP pour les fondations du pilier 3a et du libre passage
		1060	L'avoir de vieillesse au sens de l'art. 15 LPP ne peut pas être réduit en cas de liquidation (partielle)
		1061	Légitimation de l'employeur en cas de liquidation totale d'une institution de prévoyance
		1062	Moment à partir duquel un avoir de libre passage est pris en compte dans le calcul du droit aux prestations complémentaires
		1063	Droit à des intérêts sur la créance récursoire de l'institution de prévoyance qui a dû verser la prestation préalable
		1064	Calcul de surindemnisation: prise en considération de rentes AI en cas de durée incomplète de cotisations dans le 1 ^{er} pilier
		1065	Excusus Les âges de la LPP (Auteur : Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS)
156	01.07.2021		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 156
		1066	Révision de la recommandation sur le recours de l'institution de prévoyance
		1067	Questions-réponses sur l'adoption du système de rentes linéaire dans la prévoyance professionnelle
		1068	Pas de rente de vieillesse anticipée après la survenance de l'invalidité
		1069	Pas de couverture d'assurance après une invalidité sans constat de déficit organique

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
157	07.10.2021		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 157
		1070	Indication Mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de manquement à l'obligation d'entretien : Les formulaires définitifs pour la procédure d'annonce sont disponibles
		1071	Jurisprudence Prise en charge des frais d'une expertise demandée en vue d'éliminer des insuffisances
		1072	Invalidité : la protection d'assurance de la prévoyance professionnelle obligatoire des personnes au chômage débute avec la naissance du droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage
		1073	Versement anticipé EPL : pas d'obligation de rembourser en cas de mise en location ultérieure du logement en propriété
		1074	Prestation pour survivants : restitution d'un capital-décès versé à une personne non autorisée du cercle des bénéficiaires et droit à des intérêts moratoires
		1075	Prestation de libre passage et prescription
158	21.12.2021		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 158
		1076	Indications Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		1077	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2022
		1078	Montants-limites inchangés en 2022
		1079	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2022
		1080	Entrée en vigueur des modifications de loi et d'ordonnance relatives au Développement continu de l'AI le 1 ^{er} janvier 2022
		1081	Brexit et paiement en espèces
		1082	Présentation des frais de gestion de la fortune dans le domaine du capital-risque
		1083	Investissements dans des technologies innovantes : nouvelle catégorie de placement pour les caisses de pension
		1084	Mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de manquement à l'obligation d'entretien : Adaptation du formulaire 2 concernant la révocation de l'annonce à l'institution de prévoyance ou de libre passage
			Annexes Nouvelle tablette valable à partir du 1.1.2022 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2022 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2022 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2022 de l'avoir de vieillesse LPP
159	16.05.2022		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 159
		1085	Indications Mesures dans le cadre de la crise en Russie et en Ukraine

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		1086	Entrée en vigueur des modifications de loi et d'ordonnances relatives au développement continu de l'AI depuis le 1 ^{er} janvier 2022
		1087	Recours de l'institution de prévoyance : nouvel accord sur la prescription 2022
		1088 Prises de position	Retrait EPL, immeuble familial en copropriété et remboursement du prêt hypothécaire
		1089	Frontaliers et art. 47a LPP
		1090 Jurisprudence	Capital-décès: exigence d'un ménage commun dans le cadre d'un partenariat de vie donnant droit à prestation (concrétisation de la jurisprudence)
		1091	Concubinage et prestation de survivant
		1092	Assurance obligatoire auprès de plusieurs institutions de prévoyance et invalidité partielle: survenance de l'incapacité de travail dont la cause est à l'origine de l'invalidité
		1093	Maintien de la prévoyance au-delà de l'âge légal de la retraite
		1094 Excursus	Check-list des obligations d'annonce et aide-mémoire des devoirs d'information dans le 2 ^e pilier <i>Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS</i>
		Corrigendum	
160	10.11.2022		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 160
		1095 Indications	Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
		1096	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1er janvier
		1097	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2023
		1098	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2023
		1099	Entrée en vigueur de la révision du droit des successions le 1 ^{er} janvier 2023 : adaptations dans le domaine de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a)
		1100	Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2023 des dispositions légales relatives à l'obligation de vote et de publication des institutions de prévoyance
		1101 Prise de position	Réforme des PC: remboursements facilités des retraits EPL aussi dans les institutions de libre passage
		1102 Jurisprudence	Séquestre des avoirs de prévoyance
		1103	Pas de cotisations LPP sur les indemnités conventionnelles versées par l'employeur à l'employé pour cause de résiliation anticipée des rapports de travail
		1104	Obligation de cotiser : activité accessoire auprès du même employeur assujettie à l'assurance obligatoire
		1105	Obligation de cotiser : assujettissement réglementaire des revenus d'activités accessoires
		1106 Annexes	Rente d'orphelin LPP et formation en cours d'emploi Nouvelle tablette valable à partir du 1.1.2023 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2023 dans la prévoyance professionnelle

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
161	11.05.2023		Chiffres repères 1985-2023 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2023 de l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 161
		1107	Indications
		1108	Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21)
		1109	Recours de l'institution de prévoyance: précisions concernant l'accord sur la prescription 2022 Entrée en vigueur le 1er septembre 2023 de la révision totale de la loi sur la protection des données : adaptations dans le domaine de la prévoyance professionnelle
		1110	Modernisation de la surveillance dans le 1er pilier et optimisation dans le 2e pilier : Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation sur les dispositions d'exécution
		1111	Prises de position
		1112	Questions-réponses sur les modifications de la prévoyance professionnelle introduites par la réforme AVS 21
		1113	Questions-réponses supplémentaires sur les nouvelles obligations d'annoncer incombant aux institutions de prévoyance ou de libre passage en cas de négligence de l'obligation d'entretien conformément aux art. 40 LPP, 24 ^{fbis} LFLP et 5, 13 et 14 de l'ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAiR)
		1114	EPL et installation solaire: précision
		1115	Retrait partiel du pilier 3a pour l'accession à la propriété du logement Liquidation partielle et droit collectif aux provisions et aux réserves de fluctuation
162	30.11.2023		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 162
		1116	Indications
		1117	Réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP) : application de l'art. 47f, al. 2, P-LPP
		1118	Entrée en vigueur de la réforme AVS 21 et prévoyance professionnelle
		1119	Entrée en vigueur de la réforme Modernisation de la surveillance dans le 1 ^{er} pilier et optimisation dans le 2e pilier
		1120	Mise en œuvre de la motion 19.3702 "Autoriser les rachats dans le pilier 3a": avant-projet en consultation
		1121	Augmentation du taux d'intérêt minimal à 1,25 % dès le 1 ^{er} janvier 2024
		1122	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2024
		1123	Montants-limites inchangés en 2024
		1124	Prises de position
		1125	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2024
		1126	Questions-réponses sur les modifications de la prévoyance professionnelle introduites par la réforme AVS 21
		1127	Retrait EPL et installation solaire : complément au Bulletin n° 161 Versement d'un capital-décès en cas d'invalidité partielle (rétroactive) d'un assuré décédé Pas d'application de la loi sur l'égalité aux rapports de prévoyance et montant minimal du taux d'intérêt moratoire réglementaire

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		1128	Bénéficiaires selon l'art. 20a LPP : notion de « frères et sœurs »
		1129	Droit de la prévoyance professionnelle : boîte à outils
		Excusus	<i>Auteur : Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS</i>
		Annexes	Nouvelle tablette valable à partir du 1.1.2024 pour le calcul du montant maximal du 3 ^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
			Chiffres repères 2024 dans la prévoyance professionnelle
			Chiffres repères 1985-2024 dans la prévoyance professionnelle
			Tableaux 2024 de l'avoir de vieillesse LPP
			Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %
163	25.04.2024		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 163
		1130	BVG-Exchange : un échange de données efficace dans la prévoyance professionnelle
		1131	Questions-réponses sur la reprise d'effectifs de rentiers (art. 53e ^{bis} LPP et 17-17a OPP 2)
		Indication	Retraite flexible et taux de conversion LPP
		1132	Capital-décès en cas de concubinage : précision sur la notion de communauté de vie
		1133	Maintien de la prévoyance selon l'art. 47 LPP
		1134	Demande de restitution de rentes : date de début et respect du délai relatif
		1135	
164	10.07.2024		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 164
		1136	Flexibilisation de l'ordre des bénéficiaires dans le pilier 3a
		1137	Utilisation systématique du numéro AVS à 13 chiffres
		1138	Obligation de retrait anticipé des avoirs de libre passage pour les bénéficiaires de l'aide sociale
		Prise de position	Rente de partenaire : admissibilité d'un âge limite réglementaire
		1139	Les Suisses de l'étranger
		1140	<i>Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS</i>
		Excusus	
165	05.12.2024		Bulletin de la prévoyance professionnelle no 165
		1141	Montants-limites valables dès le 1 ^{er} janvier 2025
		1142	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 ^{er} janvier 2025
		1143	Le taux d'intérêt minimal reste à 1,25 %
		1144	Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2025
		1145	Introduction de la possibilité d'effectuer des rachats dans le pilier 3a
		1146	Les prestations des fonds patronaux de bienfaisance sont élargies
		1147	Projet « eStatus » : numérisation de l'inscription en tant qu'indépendant auprès des caisses de compensation AVS
		Indications	Responsabilité et tâches des experts en prévoyance professionnelle
		1148	Restitution d'une rente pour enfant d'invalidité indûment perçue
		1149	
		Jurisprudence	

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
		Annexes	
166	07.05.2025		<p>Nouvelle tabelle valable à partir du 1.1.2025 pour le calcul du montant maximal du 3^e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance</p> <p>Chiffres repères 2025 dans la prévoyance professionnelle</p> <p>Chiffres repères 1985-2025 dans la prévoyance professionnelle</p> <p>Tableaux 2025 de l'avoir de vieillesse LPP</p> <p>Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %</p>
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 166
167	16.12.2025		<p>Bon anniversaire LPP !</p> <p>Obligation de signaler les cyberattaques</p> <p>EPL : mise en location d'un premier logement suivie de l'acquisition d'un nouveau logement</p> <p>Compétence en cas de litige sur les intérêts moratoires en cas de changement d'affiliation</p> <p>Gestion paritaire</p> <p>Partage de la prévoyance : prise en compte des retraits EPL</p>
			Bulletin de la prévoyance professionnelle no 167
		Indications	<p>Le taux d'intérêt minimal reste à 1,25 %</p> <p>Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix</p> <p>1^{er} janvier 2026</p> <p>Montants-limites inchangés en 2026</p> <p>Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2026</p> <p>Améliorer la situation vis-à-vis du deuxième pilier des personnes cumulant plusieurs emplois</p> <p>Transfert de la prévoyance 1e à des institutions de libre passage : le Conseil fédéral adopte le message</p> <p>Nouveau site Web de l'OFAS</p>
		Prises de position	<p>EPL : précision concernant le délai pour les versements anticipés</p> <p>EPL: vente du logement, départ définitif de Suisse pour l'Union européenne et emboursement du versement anticipé</p>
		Jurisprudence	<p>Rachat : conformité de l'art. 60b al. 1 OPP 2 à l'Accord sur la libre circulation des personnes</p> <p>Divorce et invalidité partielle</p>
		Annexes	<p>Compte de libre passage : cercle des bénéficiaires en cas de décès : conjoint divorcé et compagne</p> <p>Nouvelle tabelle valable à partir du 1.1.2026 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance</p> <p>Chiffres repères 2026 dans la prévoyance professionnelle</p> <p>Chiffres repères 1985-2026 dans la prévoyance professionnelle</p> <p>Tableaux 2026 de l'avoir de vieillesse LPP</p> <p>Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %</p>